

HAITI OBSERVATEUR



Lè manke gid, pèp la gaye !

Fondé à New York,
cet hebdomadaire est édité
par la société
Haïti-Observateur Group, Inc.
www.haiti-observateur.ca
Haïti-Observateur
P.O. Box 356237
Briarwood, NY 11435-6235
Tél. (718) 812-2820
haiti_observateur@yahoo.com
New York: \$1,00
Partout ailleurs : 1,50 \$
Haïti: 20 gourdes
Tél. (718) 812-2820

VOL. LIII, No. 30 New York : Tel : (718) 812-2820 ; • Montréal (514) 321-6434 ; • Port-au-Prince: (011 509) 223-0785 • Paris (33-1)43-63-28-10 23 - 30 aout 2023

LA POLICE NATIONALE PRISE EN OTAGE PAR PROCURATION

Des policiers en révolte anonymement

Le DG au service des candidats à la présidence...

Par Léo Joseph

L'institution policière haïtienne évolue sur un baril de poudre. Dotée de troupes insatisfaites, car ne pouvant ventiler leur colère, sous peine d'es-

suyer des représailles institutionnelles, les mécontents se contentent de se plaindre en silence, se voyant obligés de fulminer, dans l'anonymat. Les policiers, majoritairement mécontents de la gestion de la

hiérarchie, surtout en termes de réactions par rapport aux complicités existant avec les gangs armés restés impunis pour les forfaits qu'ils commettent, en raison de leur attachements aux hommes poli-

tiques, particulièrement aux candidats à la présidence, dont les hauts gradés bénéficient les nominations aux postes presti-

l'institution laissent le champ libre aux malfrats, donnant libre cours à leurs actions criminelles sur la population civi-

LE DÉPLOIEMENT DES KEYANS EN HAÏTI EN DOUTE

Amnistie Internationale monte au créneau

Le dossier des droits de l'homme de la Police dénoncée

Par Léo Joseph

Au moment où séjourne, à Port-au-Prince, capitale d'Haïti, une délégation pléthore de personnalité du Kenya, dans le cadre d'une mission d'évaluation, avant le déploiement, sur le territoire national haïtien, d'une « force robuste » de policiers internationaux, sous le leadership de ce pays, prévu dès que le Conseil de sécurité aura donné le feu vert, paraît, soudain, en doute. Une dénonciation, en règle, du fichier des droits de l'homme de la Police kenyane par l'organisation internationale de défense des



Le président du Kenya William Ruto

droits humains, Amnistie Internationale, risque de faire s'évanouir les espoirs entretenus par les grands ténors des Nations Unies, en tête de liste, les États-Unis et le Canada sur l'arrivée « prochaine » d'une telle mission.

En effet, dans une lettre ouverte adressée aux quinze membres du Conseil de sécurité de l'Organisation mondiale, AI met formellement en garde celui-ci pour qu'il ne donne pas son aval à ce déploiement pour lequel s'est offert ce pays africain, après que d'autres pays, jugés mieux pourvus

Suite en page 2



L'ex-président intérimaire Jocelerme Privert faiseur de directeurs généraux de la PNH.



Ariel Henry, en relation avec Vitelhomme Innocent, chef du gang Kraze Baryèe.

gieux et bien payants.

En effet, la grande majorité des policiers sont en train de ruminer leur colère, enragés du fait que les décideurs de

le et n'épargnant même pas des membres de l'institution, tant au niveau des troupes qu'à

Suite en page 9

ARIEL HENRY EN DIFFICULTÉ À L'ÉTRANGER

De plus en plus, des voix s'élèvent contre sa présence à la primature

En langue de bois ou expressions diplomatiques, son désaveu s'affirme

Par Léo Joseph

Plus de doute ou, de faux-semblants, en ce qui concerne l'appui monolithique dont semblait bénéficier Ariel Henry. Il s'est érodé, au fil de ces deux années, mais s'est considérablement laminé, ces dernières semaines. Cette tendance s'affiche, même parmi ses plus grands défenseurs. Aussi les appels à son lâchage, surtout par les Américains, sont-ils devenus récurrents et catégoriques.

La dernière salve lancée contre le Premier ministre de fac to



Ariel Henry, comploteur accuse en fuite protégée.

s'est dégageé dans une interview accordée par l'ex-ambassadeur d'origine haïtienne Patrick Gaspard, à Jason Johnson publiée dans le *Magazine Slate*. Ancien ambassadeur des États-Unis en Afrique du Sud, sous l'administration du président Barack Obama, M. Gaspard a profité de cette occasion pour faire la genèse des gangs armés. Dans l'article écrit par Francklyn B. Geffrard, résumant cette interview, dans l'organe de presse en ligne *HINews*, en date du 17 août, l'ex-diplomate

Suite en page 9



Ariel Henry in the eye of a brewing storm.

HAPPENINGS!

A Kenya delegation on a reconnaissance mission in Port-au-Prince, while the armed gangs are out of control, as opposition to foreign intervention and Ariel Henry mount

By Raymond A. Joseph

There's some movement in the dossier of Kenya's involvement in the multifaceted crisis in Haiti, where the situation has aggravated in the past two weeks, with armed gangs on the attack in some neighborhoods of the capital, killing several individuals, wounding many more, and causing thousands to flee their homes.

On Sunday, August 20, *Africa News* reported that a delega-

Continued on page 9

LE DÉPLOIEMENT DES KEYANS EN HAÏTI EN DOUTE

Amnistie Internationale monte au créneau

Le dossier des droits de l'homme de la Police dénoncée

Suite de la page 1

pour une telle mission eurent repoussé la proposition qui a été faite en ce sens. Dans un premier temps, les États-Unis, qui s'attribuent un rôle de gendarmes à travers le monde, dont les missions militaires sont installées dans quasiment tous les pays en développement, surtout en Afrique et en Asie, ont esquivé la demande d'assurer le leadership de ce qui était, au départ, une force militaire. Dans un second temps, la balle a été lancée dans le camp du Canada par les Américains, en raison de la proximité idéologique, diplomatique et politique avec les Canadiens. Surtout par rapport, aussi, à ses engagements militaires, à l'étranger. Mais jugé également être dans la même ligue que ses alliés du Sud, par rapport aux ressources, militaires et économiques, à l'instar des États-Unis.

Au moment où les démarches du secrétaire général de l'ONU et des États-Unis plus le Canada, dans la recherche d'un pays capable de prendre la conduite d'une force, au début militaire, pour venir en aide à la Police haïtienne, dans le cadre de cette mission, battaient de l'aile, aucun État ne voulant se porter volontaire, le Kenya, comme si venu de nulle part, a annoncé son intention d'assurer le contrôle d'une telle mission dont il a changé la nature. La « force militaire internationale »

le Brésil, dont la capacité avait été mise à l'épreuve, lorsqu'il assurait le leadership de sa première mission, en Haïti, dans le cadre du déploiement de la mission onusienne de maintien de la paix, en 1994, pour le retour d'exil de Jean-Bertrand Aristide.

Bien qu'aucune explication n'ait été donnée, en ce qui concerne les raisons ayant entraîné le changement de mission militaire en mission de police, il semble qu'une telle décision fasse suite aux discussions qui ont été tenues entre le Kenya et les pays assumant le financement de cette mission. Aucun doute, Washington et Ottawa, pays les plus entreprenants, dans les démarches autour de ce déploiement de force, sont ceux qui se donnent la responsabilité d'en payer la facture.

Le Kenya tributaire direct des États-Unis dans cette mission

Il ne saurait avoir de discussion sur les raisons qui ont entraîné le Kenya dans cette aventure, en Haïti, une mission, si elle parvient à se concrétiser, que d'aucuns considèrent comme une catastrophe annoncée. Bien que les chiffres n'aient toujours pas été annoncés, il y a gros à parier que ce pays voit les avantages économiques et financiers qu'il va récolter de ce « job ». La manière dont les acteurs se comportent autorise cette présomption.

En effet, le débarquement des

et passe les ordres. Dans le même ordre d'idées, les émissaires du Kenya, arrivés à la capitale haïtienne à bord d'un vol de la American Airlines, ont, avant, séjourné à New York où ils se sont entretenus avec le secrétaire général de l'ONU et ses collaborateurs, en

lisée « , comme l'a demandé le gouvernement haïtien. Ce, pour aider temporairement la police nationale haïtienne (PNH) à lutter contre l'insécurité causée par la violence des gangs.

Amnesty International a décidé de mettre en lumière certaines

et applicables pour prévenir l'usage illégal de la force, la négligence entraînant des dommages pour les populations locales et tout autre abus commis par des individus déployés dans le cadre d'un effort multinational ;

En outre, les antécédents en



Des policiers kenyans en formation dans leur pays.

sus de recevoir les derniers mots d'ordre du Département d'État. Dans le foulée du débarquement des Kenyans, à Port-au-Prince, les commentaires sont allés bon train sur l'objectif de la mission de ces derniers, à la tête de cette force que ce pays à la tentation de diriger. Pour les Haïtiens, rien n'est plus clair que le fait que, payés par les Américains, qui sont susceptibles de partager la facture avec les Canadiens, les officiels kenyans n'ont de compte à rendre à ceux qui leur payent, leur patron, ou bien on pourrait dire ceux avec qui ils ont signé le contrat d'embauche.

« Amnesty International (AI) met l'ONU en garde contre le déploiement du Kenya en Haïti

En conséquence, nous insistons sur l'importance d'examiner le bilan des forces de sécurité kenyanes en matière de droits de l'homme avant d'approuver leur déploiement en Haïti.

Dans une lettre ouverte datée du 18 août 2023 adressée à tous les membres du Conseil de sécurité des Nations Unies concernant la mise en place d'une force de sécurité internationale en Haïti, Amnesty International souligne sa profonde inquiétude concernant l'annonce selon laquelle des agents kenyans pourraient diriger une « force internationale spécialisée

questions cruciales qui doivent être prises en compte avant d'approuver le déploiement d'une telle force en Haïti.

« Il existe un passé troublant d'abus et d'impunité associés aux



Macharia Kamau, ambassadeur senior, Chancellerie du Kenya.

interventions multinationales ou étrangères passées en Haïti, y compris l'épidémie de choléra, l'exploitation et les abus sexuels sans obligation de rendre des comptes, et l'usage excessif de la force.

L'absence de responsabilité et d'accès à la justice pour les victimes de ces abus est alarmante. Tout déploiement de forces de sécurité étrangères doit inclure des paramètres clairs, obligatoires

matière de droits de l'homme de toute force de sécurité déployée pour contribuer à la stabilité en Haïti devraient être évalués de près.

En conséquence, nous insistons sur l'importance d'examiner le bilan des forces de sécurité kenyanes en matière de droits de l'homme avant d'approuver leur déploiement en Haïti.

Amnesty International a récemment condamné la poursuite de l'utilisation illégale de la force contre les manifestants par la police kenyane dans le pays.

Le recours excessif et inutile à la force, y compris à la force meurtrière, par les forces de sécurité kenyanes a entraîné une augmentation du nombre de morts et de blessés, adultes et enfants.

Tout récemment, depuis mars 2023, Amnesty International a recensé au moins 30 cas d'homicides de manifestants par la police, notamment lors des manifestations antigouvernementales des 20 et 27 mars (12 homicides), lors de la manifestation de Saba Saba (12 homicides) et le 19 juillet (6 homicides). Ces décès ont été attribués à l'asphyxie par les gaz lacrymogènes et à des tirs mortels.

En outre, les enquêtes préliminaires ont révélé que la police a eu recours à des passages à tabac,



La délégation kenyane de 20 personnes, qui est arrivée à Port-au-Prince, le dimanche 22 août.

précédemment annoncée par le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, et réitérée depuis par les États-Unis et le Canada, a disparu dans les conversations et les initiatives autour de ce projet. Il semble que la taille de l'État kenyan, ne correspondant pas aux critères établis pour le pays leader de cette mission, qui semblaient décrire plutôt des puissances telles que les États-Unis, la France, l'Angleterre, le Canada; ou même

officiels kenyans, à la capitale haïtienne, dimanche 20 août, a suscité des commentaires négatifs contre cette mission. Les conversations, d'abord, dans les radios de la capitale ont tourné, dès le lendemain, sur le débarquement des Kenyans, non auprès des officiels haïtiens, notamment, au bureau du Premier ministre de facto, mais plutôt à l'ambassade américaine. Le cas de dire celui qui paye la facture prend les décisions

Suite en page 14

ARIEL HENRY EN DIFFICULTÉ À L'ÉTRANGER

De plus en plus, des voix s'élèvent contre sa présence à la primature

En langue de bois ou expressions diplomatiques, son désaveu s'affirme

Suite de la page 1

fait la genèse des gangs armés. Aussi s'est-il prononcé en ses termes : « (...) depuis 1994, lorsque le président Jean Bertrand Aristide a été ramené au pouvoir à la suite d'un coup d'État militaire, nous avons commencé à voir l'intégration des gangs dans le cadre de l'infrastructure de fonctionnement politique en Haïti qui a persisté à un niveau plutôt bas pendant une longue période ».

Continuant sur le même thème M. Gaspard fait savoir que : « (...) avec la présidence post-séisme de Michel Martelly, nous avons vraiment vu des gangs être utilisés comme forces politiques supplémentaires dans le pays, ce qui a été radicalement exacerbé, sous le président Jovenel Moïse, qui a été tragiquement assassiné en 2021 ».

Selon le même article, Patrick Gaspard ne ménage pas Ariel Henry, dans ses critiques, surtout par rapport à sa proximité avec les gangs, critiquant, de surcroît, la Police nationale d'Haïti (PHH), décrivant celle-ci comme étant « l'une des plus corrompue et infiltrée par les gangs ».

La thèse d'illégitimité d'Ariel Henry évoqué par Patrick Gaspard

Si l'ambassadeur de Saint Vincent et les Grenadines, auprès du Département d'État et représentant permanent de ce pays à l'Organisation des États américains (OEA), Ralph Gonsalves, se fait le dénonciateur quasi permanent de l'état d'illégitimité d'Ariel Henry, l'ambassadeur Patrick Gaspard n'a pas raté l'occasion de cette interview pour faire le point sur cette situation. Cité encore par Franklyn Geffrard, il fait état de la nomination du Dr Henry, comme Premier ministre, par un président assassiné « qui, une fois de plus, avait épuisé ses limites constitutionnelles ».

Toujours dans ses mêmes déclarations faites au Magazine Sla

te, le diplomate américain d'origine haïtienne, sans faire allusion au fait que le Premier ministre de facto a été nommé et mis en fonc-



Joseph Joël John, suspect aussi en taule.

tion par le CORE Group exécutant le mot d'ordre du Département d'État, souligne que ce dernier occupe cette fonction sans aucune provision légale. Aussi, à cet

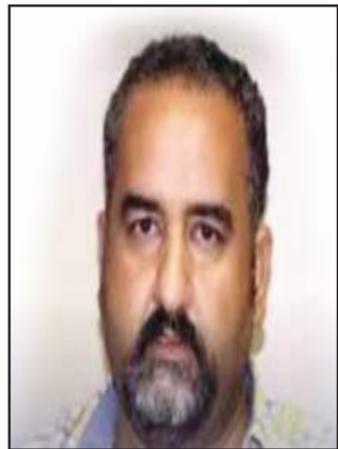


Mario Antonio Palacios Palacios, suspect en cage.

égard, déclare-t-il : « Et le Premier ministre entre en fonction à la suite d'un assassinat dans lequel il est lui-même impliqué, avec le soutien des États-Unis, de l'ONU et d'autres acteurs ».

Il faut mettre au parfum ceux qui avaient raté l'occasion de s'en informer, que d'autres voies s'étaient déjà élevées pour dénoncer la tolérance dont bénéficie Ariel Henry auprès de l'adminis-

tration Bidon, bien qu'il ait été dénoncé par la Police haïtienne en tant que participant présumé au complot ourdi autour de l'assassi-



Rodolph Jaar, comploteur, condamné à la prison à vie..

nat de Moïse. Parmi les accusateurs du Premier ministre de facto figure, on se souvient, l'ambassadeur Daniel Foote,

Dans la foulée de ce témoi-



Joseph Félix Badio, suspect en cavale.

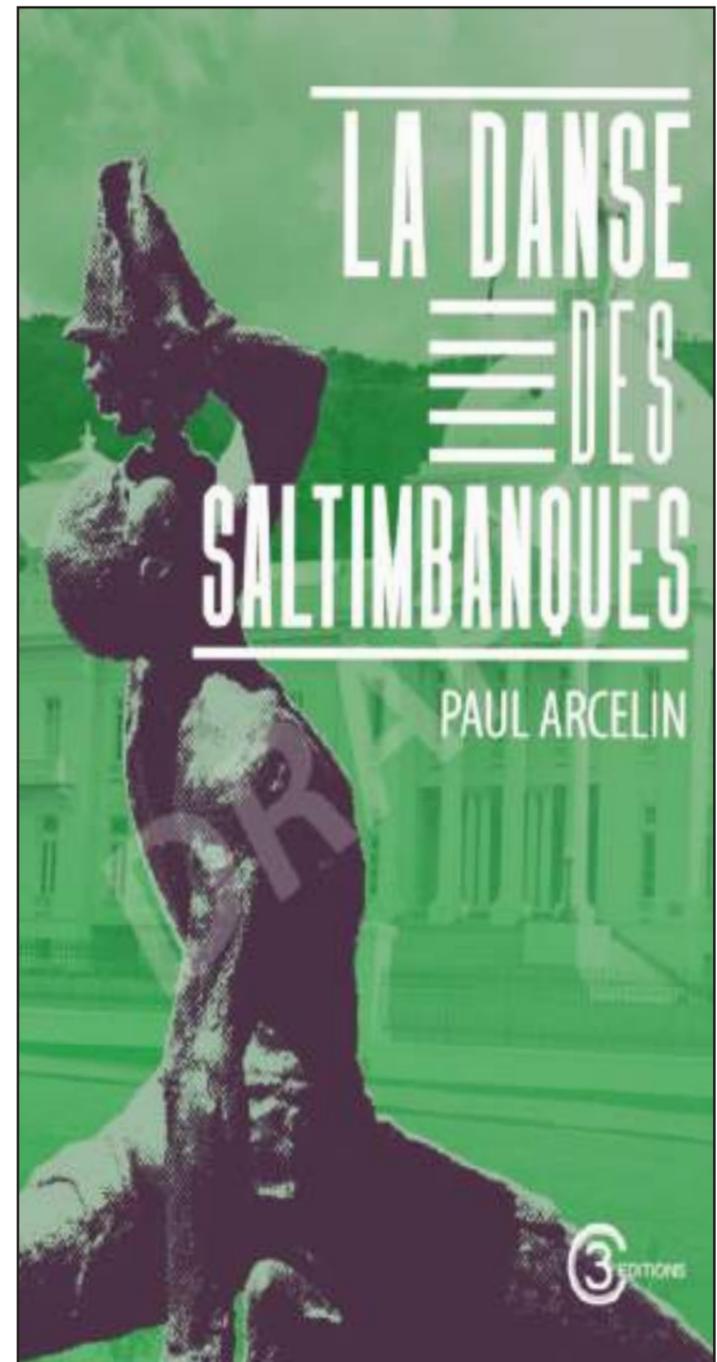
gnage de cette importante personnalité de la diplomatie américaine, s'exprimant en connaissance de cause, il faut sérieusement s'interroger sur le support offert au neurochirurgien par le leadership américain. Surtout que toutes personnes pointées du doigt, dans l'assassinat de Jovenel Moïse se retrouvent en prison à Miami, en Floride, soient condamnées à prison à vie (le cas de Rodolphe

Jaar; ou bien attendant le jour de leurs procès (le sergent colombien retraité Mario Antonio Palacios Palacios), ainsi que l'ex-sénateur Joseph Joël John. Mais deux autres présentés pour être des chevilles ouvrières de ce complot, courent encore. Il s'agit du Premier ministre de facto haïtien Ariel Henry et Félix Joseph Badio, ex-haut fonctionnaire gouvernemental haïtien, présumé en cavale, grâce à la protection dont il jouit de la part de son présumé complice, ce dernier, également son co-accusé.

Dans la mesure où les pays auxquels appartiennent les membres du CORE Group collaborent avec les Américains, dans la gestion de l'enquête sur l'assassinat de Jovenel Moïse, On ne peut s'empêcher de constater le rôle de

receleurs que jouent tous ces États. Aussi bien que le soutien offert au Premier ministre de facto qu'ils partagent.

Quoiqu'on puisse dire et faire, dans le dossier d'Ariel Henry, il faut s'attendre que tous ces pas surgiront, le moment propice arrivé, de s'engouffrer dans la logique de toute décision américaine relative à ce dernier. Mais, là où le bât blesse, il semble que les autorités américaines soient condamnées à préserver le statut quo, en ce qui le concerne, puisque toute décision visant à le désavouer ou à mettre fin au solide appui, à lui accordé, a le potentiel d'accoucher des conséquences fâcheuses, qui risquent d'éclabousser tous les États impliqués dans ce jeu de dupes.



HAITI-OBSERVATEUR EN LIGNE

En attendant la construction du nouveau site, l'édition hebdomadaire peut être téléchargée : haiti-observateur.ca

Ensuite cliquez sur ARCHIVES, puis choisissez l'édition courante ou celle désirée.

LE COIN DES POÈTES

Haïti encor 100+ raisons (2^e partie)

La rÈincarnation venantÖ et le Grand
MaÖtre
Me convie d'Èlire la nation de mon choix,
Et une ethnie prÈfÈrÈe pour me faire
naÖtre
Encor, avant d'enterrer mes
mÈmoiresÖsoit !

Je choisirai entre autres :
DÈguster un *fresko*, noyÈ dans un sirop
De vanille, ornÈ de pistaches sur son
trÙne,
Suivi par une armÈe de guÏpes bleues et
jaunes
Qui volent dans les airs et volent sans
repos

Je choisirai entre autres :
Teÿ fruits jaunes, rouges, brunes et leur
arÙme
Qu'Èveillent l'appÈtit : La salade de
pomme
De terre, l'arbre pain bouilli ou bien
grillÈÖ
En fruit ou en jusÖtes gÈants cocotiers Ö

Je choisirai entre autres :

De m'enivrer de la prose d'un troubadour
Qui marie le banjo, le *tchatcha*, le tam-
bour,
Le *manouba*, la clave en une Èternelle
Harmonie pour le bal dansÈ sous la ton-
nelle

Je choisirai entre autres :
Tes *ogatwa* ornÈs de parfum de ´ bienÈtre^a

D'anisette, de rÙve d'or, ou de ´ Florida^a,
De poudre blanc, des grains de sel, du
tafia
Et d'une tasse d'eau sur la foi du Grand
MaÖtre.

Je choisirai entre autres :
Tes soÿrs bruns de *krik-karak* et des contes
chantÈs
Sous une tonnelle, sur des petites chaises
En paille † quatre pieds ignorant les
punaises
Et les piq¸res des *marengwen* sur les
pieds.
Ronald Jean-Baptiste, M.S.

(Extrait de « *Du vert dans mes vers* »)

Jean Saint-Charles ou les mots du surplurÈalisme

Par Saint-John Kauss

Jean SAINT-CHARLES, nÈ à
Haïti. Il a produit, entre
autres, *Phase* (Éditions Rada,
Montréal, 1986), *Affiches*
(Éditions Rada, Montréal,
1986), *Figures* (Éditions
Rada, 1987). Le
SurplurÈalisme des mots est à
son comble chez le poète
Jean Saint-Charles.

ABYSSES

Canaux bègues et propos
Colmatent aprÈs nous çà et là
Entame la marelle à mesure

Rage à perte de dieu
Autant parcours et raison
Que rives d'exil
Nous buvons nos doigts
Quelconques et solidaires
Imminente dépossession
Du soudain intérieur
(...)
Mon île pantin des pluies
Nidifie aube à la terre
Noce et immobilité
de l'heure armure
D'être autre
Hors épave sacrilège
Me voilà glaise incendiaire
Crabe intime fantôme
Chevauchant cous d'océan
Et brisures déduites

(Figures)

ÈCLATEMENT

La nuit mâle
Èvanescence
Ma peau bave d'apogÈe
ProstrÈe en larme juste
Se désâme
Souterraine déchÈance
Cherchant à saisir
La peur dimension aqueuse
Depuis la lune mammifÈre
Ou l'inverse du monde
L'inverse
(...)

(Figures)

ABYSSES LEAD TO ABYSSES

A Post-Duvalier Haiti of accomplices and acoundrels: Demonic legality

By Jacques-Raphaël Georges *

Here is the question in the heart of
the matter: In whose name and on
whose behalf is Ariel Henry run-
ning Haiti? Worse. He dares pub-
lish in *Le Moniteur*, the Repu-
blic's official gazette, keeps the
people's money at his disposal,
and represent the Caribbean State
abroad. If these crimes against the
1987 Constitution go unpunished,
Haiti will always be the *Black
Reich* of the Western He
misphere. It's up to our *organic
intellectuals* —if we have any
left—to demand the arrest and
prosecution of this state criminal,

not his departure! Meanwhile as
the new repressive arm of the
Port-au-Prince Cartel, Mr. Antò-
nio Guterres, the Secretary Gene-
ral of the United Nations, via his
representative in the former Carib-
bean State, keeps substituting him-
self for the will of the Haitian
People. He is installing terrorists
in power. On July 1st, he even
traveled to his new colony pro-
posing to send armed forces to
protect the State criminals from
their own population. This is a
criminal perversion of interna-
tional law. Our criminals are no
longer these kids who once
invoked the excuse of enduring

feeling. They are diplomats. And
they have an alibi: they are the
United Nations!

Unless the State ceases to
have a legal existence as it did
during the American occupation,
any diplomat worthy of the name
has only one duty: dialogue with
the elected representatives of the
people and the legitimate political
class, while respecting the Cons-
titution and the law!

Diplomacy without any un-
derlying political vision is a
decaying corpse. To put it res-
pectfully, it's an abstraction. The
only tangible reality lies in the
people.

From Socrates, Plato, Aristotle
through Cicero to the Giants of
the French and American Revolu-
tions to their heirs, politics has
always been a rational instrument
for resolving societal problems.
That's why the day the principle
applied by Ms. Kathleen Riley, at
the United States Embassy, dur-
ing the era of General Henry
Namphy's CNG (National Coun-
cil of Government) was abandon-
ed, American diplomats stopped
engaging in foreign policy to ven-
ture in the ghetto of moral abs-
traction.

According to the principle
anteriorly evoked, Washington
should entertain relationships
with the entire Haitian political
class and not with the regimes in
Port-au-Prince. And, enlightened
minds know that when abstrac-
tion is applied to international
relations the result is either guar-
anteed chaos, or the reign of the
strongest. Hence the UN's *La
Limian's diplomacy*, which is still
strangling the former Caribbean
Republic.

New Hampshire— How many
additional deaths do Godly West-
ern souls must endorse in the Hai-
tian terrorist republic to retain the
right to strut around in interna-
tional caucuses, draped in the
mantle of defenders of the "*Re-
turn to constitutional disorder?*"
Even if that means shocking you,
I will even say that those obsessed
with this democracy-without-parli-
ament, paradoxically reinforce

these State criminals by weaken-
ing the growing working classes.
Conjointly, those who refuse to
admit that the legal shortcut christ-
ened *Provisional Electoral
Council* inserted in the 1987
Constitution are guilty of this pre-
sent macabre national quagmire.

"The method of the petty criminal..."

The barometer of the alternation
of power embodied in the inde-
pendent **Permanent Electoral
Council** is to prolong, at all costs,
the simulacrum. Rendez-vous at
the next impending crisis!

This is the method of the petty
criminal clergy in a Haiti where
everything is bought and sold,
where there is no difference
between order and disorder! In
this ambient quagmire, the inter-
national community has its bur-
den of responsibilities, but noth-
ing compels Americans to join in
this macabre dance with the Port-
au-Prince Cartel. Especially when
it grossly violates the fundamen-
tal charter of the nation. When it
gives into state *ex-communication!*

The Constituents of 1987
entrusted the future of the institu-
tion in the *Provisional Electoral
Council* provided in the *transi-
tional provisions*. **NOT in the
final dispositions of the funda-
mental Charter of the nation!**
In the bestial instinct of the new
Tartuffes, they have sown the
seeds of evils that they could
never atone for. There lies the
Suite en page 5

Frantz

Photo & Video Studio

PHONE: 718.953.4990 / 917.513.2118

643 Franklin Ave. (Blk. Union & Franklin)

FRANTZSTUDIO.COM



Weddings, Engagements, Bridal Showers, Baby Showers, Birthday Parties, Graduations, Communion, Headshots, Enlargements (without negatives), Photo Restoration, Invitations, Passport photos & much, MUCH MORE!

Haitian Bakery & Restaurant

460 Peninsula Blvd.

Hempstead, New York 11550

516-489-5925

CLOSED ON MONDAYS

Tues-Wed-Thurs 10:00 am-9:00 pm

Friday 10:00 am - 10:00 pm

Saturday 10:00 am - 10:00 pm

Sunday 10:00 am - 5:00 pm

ABYSSES LEAD TO ABYSSES

A Post-Duvalier Haiti of accomplices and acoundrels: Demonic legality

Suite de la page 4

he alpha and omega of all the political heresies that have germinated among *our new democrats* and our *new humanists*.

In fact, Ariel Henry is nothing other than one of the symptoms of the disease which affects the former Caribbean State: the inability of its politicians to cogitate in terms of posterity.

“The pride of the tyrant who takes himself for God ...”

I can never say it enough: February 7, 1986, is the triumph of mediocrity and impunity. It is also the murder of the principle of political alternation in its cradle. Because the **Permanent Electoral Council**, the stabilizing factor, inscribed in the **final provisions** of the Constitution, has been torpedoed. Strategically! And the harmful Consequences?

A Heaven Paved with Demonic Intention

Having become president via the **Provisional Electoral Council**, whose mechanical and primary interpretation led to the election of a series of de facto heads of State, the former little red priest, Jean-Bertrand Aristide, has been deformed in a Seminary. When he speaks one senses a backward religious literature. And sometimes there is nothing more radical than those mystics disillusioned by their own Church who turn to an earthly milenialism! It is the pride of the tyrant who takes himself for God. He takes a stand against the law (the **Permanent Electoral Council**), his great Satan. But why was Aristide fascinated by this ideology? Has religious mysticism without earthly outcome not led to a purely earthly mysticism, such as the criminal organization *Lavalas*? The world has never been so deranged and immoral!

Speaking in the name of Human Rights and Humanity, the great inquisitors of the United Nations could have spoken a language of truth. This was not the case. They have changed their rhetoric while putting fresh make-ups on their treacherous promises. This is what my brother, Attorney Gérard Georges, calls a *“tired post-duvalierian Haiti.”*

This is the great fatigue that *Haiti Observateur*, each week, diagnoses so well in the social body! It's first a fatigue, an exhaustion of the political thought itself. By dint of not resisting anything, of devoting what remains of their energy to put Haiti in the nails and the people in freedom watch, the deranged fools, who are supposed

to show them the way, have lost even the mental capacity to know the difference between the *transitional* and the *definitive*.

“To Become a Republic, Haiti Must be Constitutionalized!”

In short, old Haiti is *dead tired*. She needs a badly deserved rest. **To become a functioning Republic, Haiti must be constitutionalized.** Our challenge is to prevent this country from being lynched by its so-called elites. **And in this context, good words, on their own, are not enough to help in moving things forward. We need new women and new men with new ideas. We need statesmen!**

“Apart from the sense of duration, no one has control over anything”

We have the sad privilege of living in the post-duvalierian Republic of cronies. Regimes of prebends and personal impotence. The more constitutional problems accumulate, the less they get resolved. The regime has waited for the image and the sound of the machine gun of the bandits on the screens of the civilized world, — in other words to be brought to its knees by its own creature—, and to make a point, it locks up a little thug, from time to time! All started with the first rape of the 1987 Constitution. And finally, the **Permanent Electoral Council** died of cancer-aristide!

Why did this happen? Because he gave himself the privilege of appointing his successor and setting up his own *electoral body* from Tabarre. Because the idea that something else could be done (still the *one possible policy* syndrome that is so familiar in Port-au-Prince today) didn't even cross the mind of the Tabarre cartel. They were there to occupy power. Not to exercise it.

Haiti does not have the right to pay itself a judicial system at a discount. Or it must stop complaining. Justice and unconstitutionality don't walk hand in hand. One can understand now why in the Caribbean Island, these deranged fools keep forming unnatural institutions. This equalizing world has brought down the augurs from their pedestal. Now political analysts, lawyers, professors, doctors, pastors, and priests have regained the human condition. Some even go as far as confessing that they know the gang leaders. The latter even boast publicly they were instrumental in putting Haiti's police chiefs and prime ministers where they are. Which explains why they don't

fiercely go hunting those terrorists down...

“The desire to last”

Let's take the reasoning further. When the essence of an ambition is summed up in the desire to last, you must give yourself the means. Apart from the sense of duration, everything is a sham, and no one has control over anything. Neither the citizens nor their leaders. And what means do our politicians deploy with the greatest talent? The State lie!

Our politicians do not have a sense of the State, that is the general interest inscribed in the long term. They think that they are liberals and strong, but they're only light. One must be stupid to think that national sustainability is synonymous with obstinacy to remain in power. If one thinks so one should give up politics.

Let them find another job. It's been 35 years after the end of the *presidency for life of the Duvaliers!* And despite the temptation to the totalitarianism of their successors, the country is sinking into the most absolute institutional catastrophe. But is it not the duty of a statesman to meet the conditions for national sustainability with the most modern means at his disposal?

Poor fools! They have the assurance of the call girl who succeeded and who calls *prostitute* a girl from the *Bord-de-Mer* (seaside). In gallant terms, it can be said that it is Aristide who mocks *Papa Doc*. It is February 7 that mocks September 1957. The truth is that the president derives most of his power from his legitimacy and that legitimacy is enshrined in the text of the Constitution. In France, de Gaulle, like his successors of the time, had a political legitimacy, that of the election. In addition, however, he also had a historical legitimacy, that of having saved France twice: In 1940, from disappearance and, in 1958, from ridicule. When de Gaulle launched the French nuclear program, he followed the same logic. No one knows, neither in 1960 nor in 2023, **what the energy of the XXIInd century will be. And Colbert's 350-year-old oaks! What were these trees used for? To make masts for the Royal Navy, the one that Louis XIV had sworn to make the first in the world. It's an act of foresight. No more, no less.**

See the difference: the poseurs of the stupid Republic of rascals are destroying their country with the dreams of Haitians and sleeping diplomats! People who think of themselves as statesmen and who do nothing but make international life impossible. Above all,

how can these deranged politicians expect, in the long run, to be respected by the same people to whom they demonstrate, all day long, that they have no control over anything?

“We are dealing with sick brains bent on reversing the order of realities...”

Example: The *Provisional Electoral Council* which, since Aristide, has been a convenient excuse for doing nothing, for standing still in the *transient*, for delaying political alternation, for excommunicating statesmen, those who have the propensity to act and think freely. The word « *provisional* » evokes a transitional solution or everything that is done while waiting to be replaced. That is why precarious by nature and by destiny, the provisional government must necessarily seek to order its action to set up —before transferring power to a *de jure* government— stable institutions accepted by the people.

If you have time, take a look at the 1987 Constitution and you will notice that to protect the **Provisional Electoral Council** from the ambushes of the Executive, the constituents bound it to the provisional government of the time. Lucid, they wrote, more or less, that only the **CNG** is authorized to use the new **CEP** for electoral purposes. After the dissolution of the former, the later becomes obsolete. Null and void!

And for good measure, the legislators in the **definitive provisions** of the mother law insert the **Permanent Electoral Council** as a real stabilizing factor for political alternation. However, that has not been the case. Today's political class is teeming with state criminals who believe in nothing and believe that everything is allowed. Where is the will of the people in what they do? It's crushed by impunity, and raising its head is either totalitarianism or anarchy!

But for those who have been nourished by Aristotle, Plato,

Socrates, Rousseau, Voltaire, and Montesquieu, life in the perverse universe of this never-ending transition can only be seen as an exile. When contradiction which is the essence of life itself is denied, reality is also denied, leading to the realm of absolute mediocrity.

Every time I ask my brother, the lawyer Gérard Georges: « 35 years after the **presidency for life of the Duvaliers**, by what moral and intellectual aberration and by what perversion of the spirit of the law do Haitian politicians continue to resurrect the **Provisional Electoral Council** of the CNG? » He replies with resigned astonishment: « What's happening in Haiti is neurotic or pathological. Not political science. We are dealing with sick brains bent on reversing the order of realities! Don't take them seriously. They are not serious. » He must think that their case is lost. Indeed, that's it!

Where things get tricky is that in the meantime the usurper Ariel Henry has come up with a brilliant imbecile, Mirlande Manigat, a saintly woman, always showing herself compassionate with her late husband's name on her lips. It is a rather curious way to endear the abjection of power in Port-au-Prince, associating it with this suburban constitutional law expert! This operation would be comical, were it not organized by supposedly serious people, serious enough, in any case, to claim the right to rule a civilized world. Constitutionality or not, procedural flaw or not, a scumbag is still a scumbag and his crimes are crimes. We are definitely not getting away from Mrs. Rolland's common sense: « *Liberté! How many crimes are committed in your name? ...* » Aren't all the conditions in place for the bandits and their bosses to take over society and occupy the space left vacant by the retreat of politics — high politics?

* Dr Jacques Raphaël Georges DAV at jacquesgeorges@gmail.com

DE BROSSÉ & STUDLEY, LLP

Richard A. De Brosse
Attorney at Law

ACCIDENTS * REAL ESTATE MAL-
PRACTICE

182-38 Hillside Avenue (Suite 103)

Jamaica Estate, N.Y. 11432

Tel.: 718-658-3000. Fax 658-658-3187

rdebrosse@QueensLegalPlaza.com

Kreyòl

GRENN PWONMENNEN

Ayiti fin tounen Savann Dezole; Epi bra malandren ap pran nan moulen !

Kilès ki ta di sa ? Gade kijan peyi a ap depafini devan 2 grenn je nou! Alò, n oblije di se youn ba gay byen planifye pou bann malandren yo ka satisfè nan sa yo vle reyalize a : Fè twoup lòt peyi debake ann Ayiti pou vin kore yo opouvw, petèt avi menm !

Depi 2 semèn gang yo ap fè ravaj san rete. Fwa sa a se mounn nan zòn Kafou Fèy, la nan Pò toprens, kapital peyi a, k ap kouri kite lakay yo, san gad dèyè. Gen lòt ki pa gentan chape poul yo, yo deja vwayaje al nan peyi san cha po, anba bal gang a sapat yo, k ap fè youn travay pou gang a kravats yo. Kisa nou vle m di, lè gen swa-dizan gouvènman ak youn Premye Minis pòtre, ki pa fè le nesès pou pwoteje sitwayen yo?

Kounnye a ke Ameriken ap pran youn ti gou nan med sin anmè pete fyèl y ap fè pèp la bwè, malandren yo konprann sa pral deside me sye dam nan ko minote entènasyonal la mache pi vit, pou yo vin ak fòs etranje Pre mye minis de fakto a, doktè Ariel Henry (Aryèl Anri), te mande pou debake Ayiti tousuit.

Se depi mwa oktòb lane pase doktè a te mande secrete jeneral Nasyon Zini an (ONU), António Guterres, pou sa fèt, epi anyen menm, paske tout gwo peyi, ki toujou pran devan nan kesyon an, tankou Etazini, Kanada ak Lafrans pa deside voye solda yo nan fou nèz Ayiti a. Epi men se peyi Kenya, jouk ann Afrik de Lès ki vin di y ap pran direksyon youn fòs ak mil (1 000) poli sye, ki dwe debake ann Ayiti pou regle kesyon gang nan.

Se depi nan kòmansman mwa dout la (dawou), otorite nan peyi Kenya te anonse yo pare pou pran chaj fòs ki pou al Ayiti a. Etazini, Kanada, Repi blik do minikèn, sekretè jeneral ONU an, minis Afè etranjè Ayiti a, elatriye gentan bat bra vo pou Ke nya. Men 3 semèn pa se, anyen panko fin klè, pè sonn pa ka di kilè po li sye Kenya yo ap debake vre. Okon trè, otorite lòt peyi tou pre Ayiti, tankou Jamayik ak Baha mas gentan ofri pou yo ye polisye ak militè tou. Men sanble pa gen kras mache pre se pou twoup yo debake vre. Antouka, nan di manch lan m tandè gen youn delegasyon Kenya ki rive Pòto prens pou

vin etidye sitiya syon an. De etidye, epi pase alaksyon, sa konn pran youn ti tan.

Dènye gwo deblozay ann Ayiti yo se bagay byen planifye

Alò, Premye minis Ayiti a sanble pase youn vitès siperyè. Se kounnye a mounn kòmans konprann kisa ki te diskite nan dat 16 jiyè ki sot pase a, lè nan la sware, vè 8 è, 12 vwati, ki te gen plak ofisyèl ak plak Leta, te rive nan lakou chef gang Kra ze Baryè a, Vitelhom me In no cent (Vitelòm Ino san), kote ki te gen youn gwo reyinyon ant chèf gang nan ak swa-dizan otorite Leta yo. Se lon sa n vin aprann diskisyon an se te sitou sou ki wòl gang yo te pral jwe pou kreye plis deblozay nan peyi a, dekwa pou montre ko minote entènasyonal la fòk yo depe che yo prese prese pou voye fòs militè solid ann Ayiti. Nati rèlman, gen nan gang yo, tankou pa bès Inosan an ak lòt ki nan konfyolo ak gouvènman Pre mye minis la, k ap egzan nan netwayaj ke etranje yo sanse pral fè a.

Vwala ke se depi lè sa a bandi ame yo ap atake adwat agòch, epi Premye minis la, ki alatè Konsèy siperyè Lapolis nasyonal (CS PN), pa leve youn ti dwèt kont bandi yo. Mounn Kafou Fèy ap rele an mwey tout lajounen, men Lapo lis pa vin ba yo kras pwoteksyon.

Okontrè, bagay yo anpire. Nou te sezi wè gwo tit youn atik ki te parèt nan samdi sou entènèt la ki di di : « *Quand l'insécurité frappe à la porte de l'ambassade américaine* ». Epi nan vandredi, 18 out la, journal l'EXPRESS, jouk nan peyi Angletè, vin ak gwo tit : « *Chaos in Haiti: Gang attack leaves at least 30 people dead, including family-of-six* ». (« *Gwo deblozay pete ann Ayiti : Gang atake, omwens 30 mounn mouri, pami yo youn fanmi ki 6 mounn* »). Pou yo pa kreye plis pa nik, anbasad amerikèn nan di menm si youn machin anbasad la pran plizyè bal, pèsonn pami anplwaye yo pa mouri, ni yo pa blese.

Asireman, se youn mesaj an ba chal Premye minis la voye pou zanmi ameriken li yo, pou fè yo konprann siti yasyon an grav anpil, fòk yo

ranje sa vit pou fòs Kenya a rantrè tousuit.

Youn soulèvman jeneral kont Premye minis defakto a

Epi se nan menm moman sa a ke nou wè youn soulèvman prèske jeneral kont Premye minis la. Pa egzanp, se youn ba gay ekstraòdinè nou wè nan *Rezo Nòdwès*, ki parèt sou entènèt la, samdi 19 out la. An franse, tit la bay tou sa ki nan atik la. Menni : « *Haïti - In sécurité : Plus de 500 professionnels de la santé écrivent au premier ministre de facto, Ariel Henry* ».

Nan kòmansman lèt la, yo louvri byen drèt sou doktè a,



Dokrè Sanson Masèy

san sere okenn ti kras pou li. N ap bay li an franse, jan l parèt la :

« *Monsieur le Premier ministre,*

« *Permettez-nous de vous exprimer notre indignation face à l'indifférence manifes-*



oktè Renol Jan-Piè.

tée par vous et votre gouvernement à l'égard de la population fortement affectée par l'insécurité généralisée, particulièrement dans la région métro politaine de Port-au-Prince. Les victimes de viols, d'assassinats, de kidnappings ne se comptent plus ». Lèt la, ki te ekri depi premye out, te vin met ajou nan 14 out, paske yo t ap ranmase non pou siyen l. Mwen konte non yo youn aprè lòt, laplipa mounn yo ann Ayiti, men gen lòt nan plizyè peyi aletranje. Total la monte 532 mounn ki enplike nan lasante, ki di sa se twòp atò !

Mwen pa kwè m bezwen tradui anyen pou nou an kre

yòl, paske nou tout konprann sa yo di alapapòt. Epi yo pran detaye sa k ap pase, menm avèk yo menm ki se « *professionnels de la santé* », menm anplwaye Ministè Sante pi blik, ak senp sitwayen tou.

Yo bay egzanp 2 pami pwo fesyonèl la sante yo, 2 pèsonalite enpòtan fopaplis, ki te viktim pami anpil lòt. Gang te pran yo, kenbe yo pou youn bon bout tan. Yo site non Doktè Reynold Grand-Pierre, di rektè nan Direk syon Sante Lafanmi nan Ministè Lasante, ke bandi ame te kidnapè nan dat 22 jiyè ki sot pase a. Yo te fin pa lage doktè a le 6 out, apre 3 semèn. Antretan, ma danm ni te tèlman sezi, li mou ri frèt, san l pa janm wè mari l ankò.

Anvan youn semèn te pa se, bandi ame te kidnapè Doktè Sam son Marseille tou, ki se direktè nan Direksyon epidemyoloji nan Ministè La sante a, ki anchaj fè rechèch nan Labo ratwa a. Jouk kounnye a, pè sonn pa gen nouvèl li.

Epi yo mande doktè Anri, « *Èske fò n fè w sonje ke antan ke Premye minis, ou se prezidan Konsèy siperyè Polis nNasyonal la (CSPN), epi ou se minis En teryè, ke w anchaj pou bagay byen yo mache nan peyi a, dekwa pou gen sekirite pou tout sitwayen, gason tankou fanm ?* »

Yo voye youn pwent sou msye, pou yo montre yo wè nan jwèt li a. M ap bay li an franse, jan yo ekri l la, paske sa bèl nèt. Menni : « *Faudra-t-il attendre l'intervention étrangère, que vous appelez de tous vos vœux, pour que ces hauts cadres du MSPP recouvrent leur liberté? Doit-on croire que vous les considérez comme un atout de plus pour appuyer votre demande d'intervention internationale ?* »

Pozisyon youn ansyen kolonèl Lame Dayiti

Jan nou wè l la, Premye Defakto a pa ka pete mounn jan l kwè a. Anvan leve kanpe près ke toupato kont li nan kesyon lame etranje l ap tann pou swa dizan vin sove Ayiti a, epi pè mèt li rete Premye minis avi, gen lòt mounn ki te leve lavwa pou avèti nou ke msye sou wout lage peyi a nan tchou bounm.

Se Himmler Rébu (Imlè Rebi), ansyen kolonèl nan Lame Dayiti, ki te prepare youn plan pou gouvènman an, an sanm ak youn lòt kamarad nan Lame, ansyen senatè Youri Latortue (La tòti). Se te youn plan pou regle kesyon gang nan, men sa pa t enterese Premye minis la. An touka, kolonèl Rébu pa met lang li nan

pòch li pou l denonse Aryèl Anri.

Nan youn lèt tou louvri, nan dat 30 jiyè, li te ekri Premye mi nis la, pou di l youn bann verite, kòm si li t ap pale pou nou tout. Kòm toujou, se an franse li te ekri e m ap ban nou youn ti moso jan l te ekri l la pou m montre nou li konn ak kilès li annafè. Menni:

« *Je sais que que c'est une perte de temps, mais il n'est pas dans ma nature de laisser les gens marcher vers les précipices sans, au moins, crier gare. Même si votre hautaine et présomptueuse personne n'en aura cure, je tire quand même la sonnette d'alarme face à cette nouvelle bêtise dans laquelle vous allez entraîner le pays* ». Ki betiz, nou kwè l ap denonse nan lèt la ? Be tiz fòs polis ki sanse soti Kenya, tandiske youn ti demonstrasyon Bwa Kale, ki met ansanm ak kèk polisye te kòmans bay gang anpil traka. Vin wè si gou vènman an te pwofite de plan ke 2 ansyen ofisyè Lame Dayiti yo te prepare a. Nou pa t ap nan kesyon gang sa a depi lontan.

Antouka, se youn lèt byen detaye ke m pa soti pou m ban nou asonlantye. Mwen pa ta gen plas. Men, m ap ban nou jan l fini lèt la ki denonse tout ti konfyolo Premye Minis la. Epi l pwofite di fòk Kenya mete nan bidjè fòs Polis li a ase lajan pou kadav ki pral vin jwenn yo sot Ayiti.

Pou l fini, Himmler Rébu fè Ariel Henry konnen ke bagay yo p ap fini dous pou li, jan l kwè a, menm si mesye Kenya yo vini vre. N ap bay li an franse jan l ekri l la : « *Vous vous êtes engagé, dès le début, dans un projet perdant, docteur Henry. Vous avez, chemin faisant, causé beaucoup de mal au pays. Les morts, les blessés, les déplacés, les blessés de l'âme ne se comptent plus. Même si votre plus grand succès pendant deux ans a été la destruction morale et physique de justice haïtienne, vous croyez vrai ment que *tous* ces cri mes resteront impunis? En tout cas, il existe bien une justice divine, docteur ne l'oubliez pas.*

« *Bonne digestion!*

« *Himmler Rébu* ».

Antouka, bagay yo vin pi grav de jou an jou nan peyi a. Kòm mwen di byen souvan : Sa m wè pou yo, Antwán Nan Gonmye pa wè l. Antretan, m espere y ap chache konnen kote Jimmy Chérizier ye. Paske Nèg Babekyou (Barbecue) sa a gentan fè gwo me nas. M ale!

**TiRenm/
Grenn Pwonmennen
raljo31@yahoo.com**

HAPPENINGS!

Continued from page 1

tion of about a dozen Kenyan police officers, headed by Noor Gabow, Deputy Inspector General of Police Administration, arrived in Port-au-Prince that Sunday. They were quickly whisked off the Toussaint Louverture international airport in armored cars that took them to the American Embassy in Tabarre, itself under heavy protection since the gangs have been operating in the area for the past three weeks.

It's stated that the Kenya delegation is on a "reconnaissance mission," following Kenya's offer, at the beginning of the month, to assume leadership of an intervention group in Haiti to help curb the violence of the gangs. Reportedly, the United States failed to get Canada to assume that responsibility, and Canada, for its part, failed to get its Caribbean partners to take the lead.

As it is, the search for such a taker has been ongoing since last October when the de facto Prime Minister Ariel Henry officially made the request for military intervention in Haiti to United Nations (UN) Secretary General António Guterres, who has failed in his search so far. To be noted, he has been blocked in the UN Security Council by the veto of permanent members China and the Russian Federation, who have such power, along with the three other Council permanent members: France, the United Kingdom and the United States of America.

Rightly, China and Russia question the legitimacy of Ariel Henry, who probably would benefit from a foreign intervention, whereas he's been in cahoots with some of the gangs, especially with Vitelhomme Innocent, head of the *Kraze Baryè* gang, who has gone on the offensive, especially in Tabarre and surroundings. Innocent's connection to the Prime Minister, as well as to chief of Police Frantz Elbé, has been exposed in written declarations of human rights defender Pierre Espérance, who heads the National Network of Human Rights (French acronym RNDDH).

Kenya's involvement in the Haiti mess is quite controversial. On Monday (August 21), Renzo Pomi, Amnesty International's representative at the United Nations wrote a letter to the Security Council, expressing "deep concern regarding the announcement that Kenyan law enforcement officers may lead an 'international specialized force,' as requested by the Haitian government to temporarily assist the Haitian National Police (HNP) in addressing inse-

curity caused by gang violence."

Though we won't publish the letter in its entirety, it's worth mentioning what Amnesty International considers the "crucial issues that must be considered before endorsing the deployment of such a force in Haiti."

Interestingly, what we've repeatedly denounced in this paper, is pointed out in the second paragraph of the Amnesty letter: "A troubling history of abuses and impunity associated with past multinational or foreign interventions in Haiti, including the cholera epidemic, sexual exploitation and abuse without accountability and excessive use of force."

The human rights record of the Kenyan police is also addressed. "Amnesty International has recently condemned the continued unlawful use of force against protestors by Kenyan police in the country." Detail is provided about the number of people killed from suffocation from tear gas and lethal shootings."

Apparently, those praising Kenya for offering to solve the gang crisis in Haiti must know that they have found the proper killers to undertake the massacre that will take place in Haiti. For, Amnesty International asserts that in collaboration with "14 other partner organizations in Kenya under the banner of Missing Voices [they] continue to document Kenya's police history of extrajudicial killings and enforced disappearances." And examples are provided for what happened in 2021 and 2022 when "a total of 371 people were reported to have been killed or disappeared in the custody of police." There it is, abusers of human rights and special killers will be sent to Haiti to do the bidding of the international community, supposedly concerned about the well-being of the Haitian people.

The multifaceted Haiti crisis, one of economic development, requires consultation with Haitian civil society

In conclusion, Amnesty International has "final consideration regarding the possible deployment of stabilization support, in addition to establishing in advance the safeguards" it has proposed. There should be "A meaningful consultation with Haitian civil society and adopt policies and practices that support a Haitian-led solution for long-term stability in the country." Added also: "The international community should support Haitian efforts to address root causes of the violence."

We have repeatedly addressed the issue of the causes of violence in Haiti. If the so-called sav-

iors of Haiti are honest, they'll find out that economic development which would provide jobs for a decent living will go a long way to satisfy the young men who are recruited by the gang leaders, who offer them better opportunities to make more money than they've ever seen, whatnot with kidnapping for ransom having become such a lucrative business in Haiti.

Meanwhile, Dr. Henry continues to benefit from the support of the CORE Group of Western ambassadors in Port-au-Prince, who set him up in the Prime Minister's office just with a tweet, two years ago last July 20. Now that opposition to their man is no longer muted, one wonders what the future holds for the doctor who, by his actions, has shown himself incapable or unwilling to address the major issues facing the nation, that of security above all.

The beginning of full-blown revolt starts with bold criticism

Haitians of all categories no longer express their criticism of the Prime Minister only privately. They've gone public spectacularly. Take the letter, July 30, of former Army Colonel Himmeler Rébu, to the Prime Minister, in which he criticizes him for turning to foreigners to solve a problem that Haitians can address. He notes that when the movement "Bwa Kale" (Peeled Wood) of the citizens, allied to some policemen began to operate in April of this year, they caused much damage in the ranks of the gangs who began demobilizing and fleeing from Port-au-Prince. That could have been more fruitful yet had the government accepted the report presented by him and former Army associate and former Senator Youri Latortue, regarding a security plan for the nation.

Mr. Rébu denounces the "new foolishness" of the Prime Minister making Haiti subservient to foreigners for the security of the country. Anyway, the advice provided in his conclusion is a veiled threat. "The Kenyan authorities should include in their operating budget what would be needed for coffins and expenditures for the many corpses that will be returned home, to a Black country like ours."

Being specific, he tells Dr. Henry: "From the beginning, you've embroiled yourself in a losing project. In the process, you've caused much harm to the country. The dead, the wounded, the displaced, those with wounded souls can't be counted. If your great success has been the moral and physical destruction of Haitian justice, do you believe that all

these crimes will remain unpunished? Don't forget, doctor, that there really exists divine justice."

And a group of Haitian professionals, numbering more than 150, signed a declaration denouncing the current situation and calls for the government to pull all available resources to deal with the current situation. We'll cite among the signers the likes of Jacky Lumarque, rector of Quisqueya University, former Prime Minister Jacques-Édouard Alexis, former ambassador to the United States Jean Casimir, film maker Arnold Antonin, career journalist Pierre Clitandre, political activist Michel Legros, and Monique Clesca, an international consultant, whose name is a reference. The declaration, published August 18, asks the pertinent question: "How many more hundreds of our women and children must be raped, killed, burned alive before those in power pulled together all resources to put an end to this pest of the gangs and their supporters?"

They conclude: "We denounce the silence and passiveness of the authorities in the face of the drama haunting all families, and demand the government to mobilize all necessary State resources, to allow the National Police and the Haitian Armed Forces to coordinate their action with the population, to put an end to the blind and savage violence of the armed gangs throughout the national territory."

That statement followed a public letter, dated August 1, and updated August 14, by 532

"health professionals" denouncing Ariel Henry's indifference to their plight. "Allow us to express our indignation," they begin, "faced with your indifference and that of your government concerning the population greatly affected by generalized insecurity, particularly in the metropolitan Port-au-Prince region. The victims of rape, the assassinations and kidnappings can't be counted anymore." In the letter, they provide examples of their own who have suffered ultimate humiliation, to back up their assertion. Mention is made of two top medical doctors of the Health Ministry, who were kidnapped. "We are dumbfounded by your silence and passivity," they state. They are Drs. Reynold Grand-Pierre, director general of the Family Health unit and Dr. Samson Marseille, director of the Epidemiology center, in charge of the Research Laboratory. Most heart-rending was the kidnapping, July 22, of Dr. Grand-Pierre, who was finally released on August 6. However, he didn't have a wife to return to, because the shock of his kidnapping caused her death, while he was still in the hands of the bandits.

Clearly, the majority of Haitians are speaking out both against a foreign intervention in Haiti and Ariel Henry, who has requested such to allow him to be Prime Minister as long as possible, if not for life. Ariel Henry has got to go, the sooner the better!

RAJ
raljo31@yahoo.com



NOUVELLES BRÈVES ET COMMENTAIRES

Drame à Atlanta : Inculpation officielle de Trump

UNE CAUTION DE 200 000 \$ REQUIS

Enfin, le dicton souvent répété par les plus communs des mortels, aux États-Unis, savoir « *Nul n'est au-dessus de la loi* », se concrétisera, quand l'ex-président Donald Trump se présente au tribunal, à Atlanta, Georgia, demain jeudi 23 août, pour être inculpé officiellement dans le dossier concernant les démarches qu'il avait entreprises pour faire annuler le vote présidentiel du 3 novembre 2020, dans cet état sudiste.

En effet, mercredi sera la date du grand drame, car les autorités judiciaires ont décidé de permettre la couverture de l'événement par les médias. Ainsi, on pourrait suivre dans le confort de sa résidence les différentes étapes de la mise en accusation formelle d'un défendant criminel, notamment la prise de photos, du poids, des empreintes digitales, tout ce qui relève des préparatifs liés à l'emprisonnement provisoire, en attendant le procès, dont il reste à fixer la date.

De toute évidence, Trump ne sera pas envoyé en prison, cette fois, car il faudra déposer une caution de deux cents mille dollars (\$200 000,00). Tel est le montant qui a été négocié avec la Cour par ses avocats. Toutefois, il devra suivre les conditions, notamment se garder de proférer des menaces contre des témoins éventuels. Ce qu'il considère comme une punition, ayant l'habitude de faire des déclarations abracadabrantes, menaçantes même, concernant ceux qu'il considère comme des ennemis qui refusent de faire à sa guise. Bien souvent il utilise son site internet *Truth Social* à cette fin.

Cet événement constitue un grand drame, parce que c'est la première fois, dans l'histoire de la République étoilée, qu'un ancien chef d'État devient un repris de justice patenté. À vrai dire, outre cette quatrième inculpation, dans le comté de Fulton, comprenant la ville d'Atlanta, Trump a déjà été inculpé à New York, en Floride, ainsi qu'à Washington, pour d'autres crimes.

Toutefois, dans le cas présent, cette semaine, la procureure, Fani Willis, l'Afro-américaine, qui a mené l'enquête durant deux ans et demi, avant d'aboutir à la phase d'inculpation, s'est montrée à la hauteur de cette tâche herculéenne ayant conduit à l'inculpation de 18 autres co-conspirateurs, dont les noms ont été dévoilés, et 30 autres co-conspirateurs, qui ne sont pas

inculpés. C'est dire qu'elle a obtenu suffisamment de collaboration de certaines personnes, qui avaient participé à la conspiration au-delà des frontières de Georgia.

Selon le principe judiciaire RICO, 20 ans d'emprisonnement dont 5 fermes

La procureure, dans le cas de Georgia, utilise le principe de « *Racketeer Influenced and Corrupt Organizations Act* », mieux connu de son sigle RICO. Dans ce cas, Rudolph Giuliani, ancien maire de New York, devenu avocat de Trump, un des co-conspirateurs, devient une victime de RICO, qu'il avait utilisé à New York contre les chefs de la mafia.

Le rapport de 98 pages qu'a présenté Fani Willis au grand jury, basé sur le cas, a approuvé à l'unanimité les 41 chefs d'accusation contre les 19 accusés, y compris l'ex-président Trump. C'est déjà une victoire pour cette Afro-américaine qui a fait œuvre qui vaille.

Alors, rendez-vous, demain jeudi, sur le petit écran, pour ceux qui souhaitent assister aux délibérations à la Cour de Justice du comté de Fulton, une journée vraiment historique. Veuillez contacter Google pour l'heure fixe des débats.

*Mark Meadows perd une première manche

L'ancien chef de cabinet de l'ex-président Trump n'a pas obtenu ce qu'il avait demandé. Selon ses arguments, ce qu'on lui reproche remonte à ses années au service du président à la Maison-Blanche. Ainsi il avait demandé que son cas soit ajourné et transféré à une juridiction fédérale, sans doute à Washington.

Hier mardi 22 août, son avocat a reçu la réponse de la procureure Fani Willis : « *Votre client n'est nullement différent d'aucun autre accusé criminel par devant cette juridiction. Deux semaines, voilà une grande courtoisie, hors de l'ordinaire. À 12 h 30 p.m., vendredi [après-demain], les mandats d'amener seront introduits dans le système. Je ne pourvois pas d'extensions. J'ai accordé deux semaines aux accusés pour se présenter au tribunal. Mon équipe sera disponible, mercredi [aujourd'hui] et jeudi, pour des rencontres en vue de discuter des modalités acceptables raisonnablement moyennant caution.* »

Ainsi, Mark Meadows pour-

ra, comme Donald Trump, faire le dépôt d'une somme d'argent à discuter, en vue d'ajourner sa comparution, tout en s'astreignant à l'obligation de se présenter au tribunal du comté de Fulton, un passage obligé.

Le candidat Trump boude le



La procureure de Georgia Fani Willis.

débat des candidats républicains

Aujourd'hui, mercredi 23 août, ce soir même, à partir de 9 heures, heure de l'est, aura lieu le



Le conseiller spécial Jack Smith.

premier débat de la campagne des candidats républicains à la présidence pour les élections de novembre 2024. Ce sera à Milwaukee, dans le Wisconsin, que huit candidats s'affronteront. Un neuvième prétendant appelé Donald Trump a décidé de bouder l'événement. Sans doute, il veut éviter se faire harceler de toutes parts de questions embarrassantes concernant les inculpations à son encontre, à la veille même de sa comparution à Atlanta, Georgia, où il sera humilié comme présumé criminel.

En tout cas, il donne une autre raison de s'abstenir des poids légers avec lesquels il aurait à discuter, comme s'il disait « *C'est trop me rabaisser* ». Ainsi, dimanche dernier, il a publié sur son site *Truth Social* ce qui suit. En anglais, tout naturellement, il dit : « *Se lon un très récent sondage de CBS, j'ai une*

avance légendaire face aux autres. TRUMP (sic) 62 %, ayant une avance de 46 points le De Sanctimonious – sic – (qui s'écrase comme un oiseau malade), Ramaswamy, 7 %, Pence 5 %, Scott, 3 %, Haley, 2 %, le Débraillé Chris Christie, 2 %, Aida Hutchinson, 1 % ».

Puis, pour conclure, il ajoute : « *Le grand public connaît bien qui je suis et quel succès j'ai eu en tant que président, ayant obtenu l'indépendance en matière d'énergie, des frontières fortement protégées, ainsi que nos militaires émérites, les meilleurs bénéficiaires, suite aux réductions de taxes et des règlements encombrants. Pas d'inflation, l'Économie la plus florissante de notre histoire et beaucoup plus. PAR CONSEQUENT, JE NE PARTICIPE PAS AU DÉBAT* ». (sic Majuscules).

Ainsi, demain soir, on aura à l'affiche : Ron DeSantis. Vi verra Ramaswamy, Mike Pence, Nikki Haley, Tim Scott, Chris Christie, Doug Burgum et Asa Hutchinson.

Par ailleurs, Donald Trump refuse de signer qu'il appuiera celui que le public aura choisi pour défendre les couleurs républicaines, en 2024, face au candidat démocrate. Il se pourrait qu'il soit en prison, lors des joutes électorales de novembre 2024. Tout dépendra de la date du procès en Georgia, car une condamnation d'après une offense RICO encoure 20 ans de réclusion, dont 5 années fermes, tel que déjà mentionné.

*Aucun traitement différent au profit de Mark Meadows

L'ancien chef de cabinet du président Trump, à la Maison-Blanche, l'un des 18 co-conspirateurs de l'ex-chef d'État, a voulu, selon ses arguments, se détacher du cas au tribunal du comté de Fulton (Atlanta), de mandant que son cas soit entendu dans une juridiction fédérale. Car ce qu'on lui reproche serait arrivé pendant qu'il travaillait à Washington.

Fani Willis, la procureure, a répondu hier mardi 22 août, à John S. Moran, l'avocat de Meadows, en ces termes : « *M. Moran : Je n'accorde pas d'extensions. J'avais accordé deux semaines pour que les gens puissent comparaître par devant le tribunal. Dans cette juridiction, votre client n'est nullement différent d'aucun autre accusé de crime. Deux semaines, c'était une grande courtoisie. À 1 h.30 ce vendredi, j'inclurai*

dans le système les mandats d'amener. Mon équipe sera disponible mercredi [aujourd'hui] et jeudi, pour des rencontres, en vue de discuter sur un consentement raisonnable, moyennant caution ».

Voilà! Pas de traitement spécial pour Mark Meadows au quel on accorde ce qu'on a fait pour Trump. Un ajournement de son cas, basé sur une somme à discuter. Assurément ce ne sera pas \$200 000, comme pour son ancien patron, mais un montant considérable, sans doute. Toute fois, il n'y a pas à sortir de là. Le jugement se fera à Atlanta, dans un tribunal local, et la sentence, en cas de conviction, sera de 20 ans, dont cinq ans au moins obligatoires.

*Qui a oublié les messages qui ont disparu des archives du Service secret de la présidence américaine ?

Ce fut un scandale, juste après l'attaque du 6 janvier 2021 contre le Congrès américain. Tous les messages avaient disparu des archives du Service secret, qui assure la sécurité du président de la République. On avait, tout de suite, compris que c'était fait pour cacher certaines communications, peut-être entre le président Trump et les émeutiers, ce jour-là.

Grande surprise, hier mardi 22 août, concernant ce dossier ! Jack Smith, a récupéré tous les documents confidentiels qui avaient disparus, soit 3.1 millions de pages. Et l'on ne doit pas s'attendre à des détails concernant ses fouilles.

Comme on le sait, Jack Smith est le conseiller spécial du Département de la Justice, chargé d'enquêter sur les menées de Donald Trump, durant ses derniers jours à la Maison-Blanche, portant sur l'émeute au Congrès, ainsi que sur les documents hautement confidentiels que l'ex-président avait emportés de la Maison-Blanche, à la fin de son mandat, en janvier 2021.

Alors, plus de secret concernant les actions illégales, même criminelles, d'un chef d'État, qui avait remué ciel et terre, pour faire annuler le vote populaire que son rival démocrate, Joseph « Joe » Biden, avait gagné avec une avance de sept millions de voix, ainsi que celui du Collège électoral, que les deux Chambres législatives réunies s'approprièrent à confirmer le 6 juillet 2021.

Pierre Quiroule II
rajo31@yahoo.com

LA POLICE NATIONALE PRISE EN OTAGE PAR PROCURATION

Des policiers en révolte anonymement

Le DG au service des candidats à la présidence...

u'à celui des hauts gradés, qui ne sont pas épargnés. Les mécontents critiquent vertement les « inactions et nonchalance volontaires » constatées, lors des attaques dirigées sur la population, alors que des actions préventives ou punitives auraient pu être dirigées, de manière opportunistes et expéditives sur ces attaquants sans foi ni loi. Ces révoltés en silence s'en prennent précisément aux dirigeants, parce que trop d'opportunités de sauver des vies « n'ont pas été saisies ». Par exemple, ont expliqués ces rebelles, plusieurs fois les appels des victimes ont été ignorés pour aucune raison rationnelle, alors qu'une opération menée rapidement aurait pu surprendre les bandits à l'œuvre, ou bien permettre d'éviter l'aboutissement d'un enlèvement ou d'un assassinat. Les cas les plus flagrants, se plaignent-ils, sont les actions des criminels dirigés contre les camions chargés de marchandises, que les propriétaires transportent au marché, ou que les gens d'affaires ramènent suite aux approvisionnements au magasin.

Pour eux, ce qui est le plus révoltant reste les atrocités perpétrées sur des policiers, particulièrement celles qui sont liées à des opérations programmées par les autorités. Les hommes de troupe, surtout, s'enragent on ne peu plus, face à l'inaction des dirigeants de vant les crimes odieux dont sont victimes des policiers. Ils font surtout allusion à l'exécution d'au moins six de leurs frères d'arme, à Village de Dieu, en mars 2022, suite à un guet-apens dans lequel étaient pris un blindé de la PNH en voyé en mission contre Johnson André, alias Izo et ses hommes, à bord duquel se trouvaient huit policiers, membres de brigades spécialisées. Capturés avec le véhicule, quatre d'entre eux ont été tués et leurs corps mutilés, et restés confisqués par les criminels; tandis que deux autres avaient pu être transportés à l'hôpital. Le véhicule blindé saisi a été immédiatement racheté par la hiérarchie policière, qui décida de verser la rançon exigée. Mais

les restes des quatre policiers étaient restés entre les mains du gang « 5 Secondes », qui inhumainement les corps hachés à coups de machettes dans des fosses anonymes. Mais aucune action n'a été ordonnée en guise de punition, jusqu'à ce jour.

Ces mêmes policiers attirent également l'attention sur un autre crime similaire perpétré, au mois de janvier de cette année, à Liancourt, dans le département de l'Artibonite, lors d'une attaque perpétrée sur la personne de policiers, dont six ont été tués. Abandonnés sans renfort, en effectif, armes et munitions, la garnison de Liancourt tout bonnement vidée des lieux. Le sous-commissariat de cette juridiction reste déserté jusqu'à ce jour. Mais les bandits, qui étaient à l'origine de cette attaque, bien que connus, courent encore. Même scénario avec Port-au-Prince où, en dépit des opérations dirigées occasionnellement sur les voyous, ces derniers continuent de perpétrer leurs crimes quand ils veulent, où ils veulent et sur qui ils veulent. De puis lors, ils ont la partie belle, ayant les coudées franches pour kidnapper, assassiner des citoyens sans défense, en sus de violer des femmes et même des adolescentes. Car Liancourt et ses environs s'ajoutent aux « territoires perdus » auxquels faisait allusion la ministre de la Justice d'Haïti, Emellie Milcé Prophète.

De telles scènes se comptent au quotidien, se plaignent les policiers. Bien que des actions soient, de temps à autres, dirigées sur les positions des malfrats, elles sont peu nombreuses et ne font rien pour interdire le retour des criminels sur les mêmes lieux de leurs crimes, ni pour protéger les familles contre de nouvelles attaques.

Le DG doit son allégeance aux candidats à la présidence

Les policiers révoltés ont affirmé que cette situation existe et perdure parce que les directeurs généraux de la PNH doivent leur nomination à des hommes politiques, qui ambitionnent la présidence, celui-ci

pour y arriver, celui-là pour y retourner. Quand il se fait nommer directeur général, grâce à l'intervention d'un tel personnage, ses décisions se



L'ex-directeur général de la PNH Michel-Ange Gédéon

basent sur les intérêts politiques de cet individu.

Selon ces rebelles, qui souhaitent garder leur identité secrète, l'actuel DG, Frantz Elbé, tout comme ses prédé-



Vitelhomme Innocent, le chef de Kraze Baryè.

cesseurs, tiennent compte de l'affiliation de tel chef de gang donné, avant de lancer une attaque contre son fief. Proche d'Ariel Henry, Jocelerme Privert avait fait nommer Elbé à la tête de l'institution policière. Dès lors, il doit prendre des précautions de manière à ne pas faire de mal à un chef de criminels dont Privert est le patron. Dans la mesure où aucune action punitive, ni de riposte n'a jamais été menée contre Vitelhomme Innocent, la question a été posée, à plusieurs policiers, de savoir, si le chef du gang « Kraze Baryè » serait le protégé de l'ex-président intérimaire Jocelerme Privert. Ils ont répondu ne pas pouvoir répondre par un oui ou un non catégorique, à une telle question, mais ils préten-

dent que « C'est ainsi que se font les choses ».

Encore selon eux, le prédécesseur de Frantz Elbé, Michel-Ange Gédéon, était également nommé directeur général, aussi grâce à la recommandation de Privert. Mais ils ont fait remarquer que le prédécesseur d'Elbé avait vite compris le danger que représente de tels comportements. Aussi avait-il décidé d'éviter de donner dans le panneau, par rapport aux exigences de l'ex-président intérimaire. Il semble que cette décision ait contribué à lui ravir son emploi. Car il a été invité à faire place pour Frantz Elbé.

Quoi qu'il en soit, ces conversations avec des membres de la PNH ont permis de lever le voile sur l'univers des hommes politiques, en Haïti, et de mieux comprendre comment fonctionnent leurs relations avec les gangs armés. De telles explications amènent à faire comprendre qu'il y a des raisons politiques pour lesquelles Ariel Henry n'a jamais sévi contre les gangs armés, alors que ces derniers commettent de pires crimes, qui sont restés impunis.

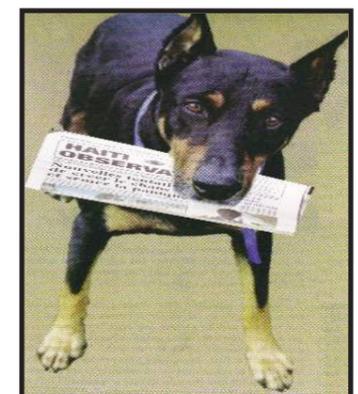
Dans de telles conditions, on doit conclure que quand le gang de « 5 Secondes », dirigé par Johnson André (Izo) avait, dans un premier temps, tué quatre policiers et saisi un blindé de la PNH, sans avoir été l'objet d'aucune action punitive; ou bien quand il a dirigé l'attaque sur le Tribunal de première instance de Port-au-Prince (TPP), emportant tout le mobilier et les documents légaux et juridiques, qui s'y trouvaient, en sus de voler les véhicules qui se trouvaient garés dans la cour, le chef et ses hommes se trouvaient sous la protection de leurs patrons politiques. Cela va aussi pour Vitelhomme Innocent et ses lieutenants semant la pagaille à Tabarre et ses environs, terrorisant les familles, causant le confinement, à domicile, du personnel de l'ambassade des États-Unis et provoquant la fuite de centaines de familles de leurs maisons, grâce à leurs patrons politiques, ils perpétraient ces actes au noms de

leurs protecteurs politiques. Durant ces deux semaines consécutives le gang de Gran Ravine a quasiment élu domicile à Carrefour-Feuilles/Ravine Pistache, provoquant la fuite de milliers de personnes, qui ont abandonné leurs résidences pour se réfugier ailleurs, au centre-ville, leurs relations politiques leur assuraient l'impunité.

L'idée des relations de proximité entre les hommes politiques, même au plus haut niveau de l'administration publique, est toujours évoquée, dans les conversations privées, aussi bien que dans les émissions de radio, à la capitale haïtienne. Mais c'est la première fois que des personnes physiques donnent des précisions aussi directes à ce sujet. Bien que, à plusieurs reprises, Vitelhomme Innocent fait des déclarations spectaculaires sur les ondes disant qu'il a les coordonnées téléphoniques avec le Premier ministre de facto et d'autres hommes politiques, citant, au passant, le nom de l'avocat André Michel, conseiller très proche d'Ariel Henry, avec qui il communique, au besoin. De telles déclarations ont toujours intrigué, surtout que le chef du gouvernement de facto n'a jamais formulé une réplique, pour confirmer ou infirmer.

Tout compte fait, les policiers, en rébellion théorique, ne sont pas encore parvenus au degré où cette crise peut éclater en une sorte de révolte. Mais le ras-le-bol est tel qu'il suffit d'un incident sans importance pour créer une situation irréparable. Car rien ne laisse présager l'instant où, l'instinct de conservation décliné, le trop-plein de la colère n'éclate.

L.J.



ÉDITORIAL



Déploiement d'une force internationale de sécurité : Tout droit dans le mur

Le Kenya, l'unique pays africain à se porter volontaire pour diriger une force « robuste » de sécurité, désormais composée de policiers, après quelque dix mois de démarches des États-Unis et du Canada, auprès des pays membres des Nations Unies, vient de poser le premier acte de son engagement. Une délégation d'évaluation annoncée depuis des semaines, composée d'une douzaine de personnes de ce pays, a débarqué à Port-au-Prince, ce dernier dimanche. Tous les acteurs impliqués dans cette initiative semblent avoir les yeux bandés, car ne voyant pas la catastrophe qui se profile au bout de la concrétisation de cette expérience.

Pour commencer, les pays qui se respectent, soucieux d'observer strictement les exigences de la démocratie prônée dans le monde occidental, attirent l'attention sur la condition d'illégitimité d'Ariel Henry appelé à gérer les affaires de l'État indéfiniment sans être issu d'élections démocratiques. Si le CORE Group, sous la dictée du Département d'État, avait fait choix de lui, après l'assassinat du président de facto Jovenel Moïse, pour assumer la fonction de Premier ministre, depuis se trouvant en poste pour une durée illimitée, ils continuent à le supporter, plus de deux ans plus tard. En dépit des appels à rectifier cet accroc à la Constitution haïtienne et aux principes républicains fusant de toutes parts.

Pourtant, ces pays, qui se comportent en « gardiens de la démocratie », persistent à faire la sourde oreille aux appels et rappels au respect de ces signes. À titre d'exemple, Ronald Sanders, l'ambassadeur d'Antigua et Barbuda auprès de la Maison-Blanche ainsi que représentant de son pays à l'Organisation des États Américains (OEA) fait une croisade en ce sens. Au cours des derniers mois, il maintient quasiment la permanence dans la presse à ce sujet, évoquant le thème récurrent de l'illégitimité du Dr Ariel Henry. Aussi exhorte-t-il les pays, dont la politique viole ce principe, par rapport à Haïti, à rectifier le tir. Pas plus loin que la semaine dernière, il a présenté un article dans lequel il demande aux acteurs politiques et diplomatiques d'œuvrer pour que soit désigné, en Haïti, un président « intérimaire légitime », qui puisse organiser des élections libres, démocratiques et sincères, dans le meilleur délai. Dire aussi que, de son côté, Ralph Gonsalves, Premier ministre de St. Vincent et des Grenadines, mène une

campagne parallèle au sein de la CARICOM, l'organisation embrassant les pays de la Caraïbe anglophone, dont Haïti est membre.

Cette récusation du Premier ministre de facto — car il s'agit d'une — s'est déjà exprimée différemment, d'aucuns diraient même en langage de bois. C'est le cas du Premier ministre canadien, Justin Trudeau, affichant son ras-le-bol contrôlé par rapport à son homologue haïtien en porte à faux, surtout dans sa gestion de la crise multidimensionnelle qui perdure. Dans une sortie qu'il a faite récemment à son rencontre, le chef du gouvernement canadien a critiqué le Dr Henry, sous couvert d'une dénonciation des dirigeants haïtiens ignorant la gravité de la situation de leur pays. Il a aussi profité de l'occasion pour se plaindre du Premier ministre qui « ne prend pas au sérieux la crise » qui gangrène le pays, négligeant de tirer avantage de l'aide canadienne, au cours des ans. Langage peu diplomatique pour dénoncer l'ingratitude et la nonchalance, dans l'action concrète de ceux qui dirigent le pays. Or, nous le savons bien, les hommes d'État s'imposent toujours la retenue dans l'expression de leur animosité envers leurs collègues, afin d'éviter de susciter des conflits diplomatiques. Tout cela veut dire que la mise en question d'Ariel Henry fait l'objet de sérieuses discussions, en privé, entre Justin Trudeau et ses pairs. Autant dire, un beau jour, dans un avenir pas trop lointain, cette colère, longtemps contenue, s'éclatera-t-elle en rejet total, sous forme de démarche de poussée vers la porte de sortie. C'était le cas de Jean-Claude Duvalier, en février 1986; et celui, plus récent, de Jean-Bertrand Aristide, en février 2004.

D'autres diplomates, avant ces dernières interventions, avaient évoqué le lâchage d'Ariel Henry, par les Américains, pour son rôle présumé dans le complot d'assassinat d'Ariel Henry. Ou bien l'avaient dénoncé pour un tel acte (réf. le quotidien *New York Times* et la chaîne de télévision CNN). Le voilà donc, Premier ministre de facto d'Haïti, sous la menace de retrait d'appui pour plusieurs raisons, notamment, d'avoir trempé dans le complot ayant abouti à l'assassinat, le 7 juillet 2021, du président de facto Jovenel Moïse; gestion égoïste des négociations inter-haïtiennes devant mener à la formation d'un gouvernement intérimaire de consensus; administration calamiteuse des affaires de la République, pour d'autres; ou, pire encore, de la prise en char-

ge rationnelle de la sécurité du pays. En clair, la situation d'insécurité dans laquelle les gangs armés ont plongé Haïti, mais surtout à la capitale où, d'après le constat des Nations Unies, ils occupent jusqu'à 60 % de l'espace, et constitue la cause de la crise kenyane, objet des ultimes préoccupations nationales.

Bien qu'aient été lancées différentes interventions oppositionnelles au déploiement d'une « force d'intervention militaire internationale », telle que la demande avait été faite, en octobre 2022, par le Premier ministre de facto haïtien, au secrétaire général de l'ONU, les pays appuyant cette initiative continuent, sans désespérer, avec leurs démarches. Ils poussent leur initiative, encore avec plus d'acharnement, voulant, contre vents et marée, faire aboutir l'engagement du Kenya déclarant vouloir diriger ce déploiement de force sollicité par le Dr Henry.

Sous prétexte de vouloir créer les conditions pour que les criminels qui occupent le haut du pavé, en Haïti, grâce à la collaboration du pouvoir, dont les intérêts résident précisément dans le contrôle de la population, les États-Unis et le Canada, avec le consentement du secrétaire général de l'ONU, foncent, tête baissée, dans la décision du Kenya de mener le déploiement de cette force, désormais, dite d'occupation, en Haïti, feignant d'ignorer la catastrophe qu'une telle entreprise est susceptible d'entraîner. Car, les circonstances sont bien différentes, par rapport aux conditions qui avaient, en 1994, dominé les pourparlers des militaires dirigés par le général Raoul Cédras avec la communauté internationale, agglutinée alors, comme toujours, derrière les États-Unis, en vue du retour du prêtre défroqué ramené par quelque 22 000 militaires américains. Une action que de vait suivre le lancement de la mission onusienne présente, sous différentes formes, jusqu'à ce jour, dans le pays, et dont Haïti récolte la catastrophe, également multiforme, exacerbée par la crise d'insécurité s'exprimant par les actes criminels des bandits.

Vu la précocité de l'opposition affichée, au pays, par rapport au déploiement de forces militaires/policières étrangères sur le territoire national, par différents secteurs politiques, socio-professionnelles et de la société civile, la crispation politico-sociale à l'égard de l'arrivée des policiers kenyans fait craindre le pire pour une telle mission. Cela mène à conclure que les pilotes de la stratégie kenyane, encore une fois, pousse Haïti tout droit dans le mur,

engendrant une crise, à tous les points de vue, plus grave que celle dans laquelle le il gît présentement.

Mais cela ne préoccupe pas outre mesure la communauté internationale ayant leurs propres inquiétudes à dé fendre, dans ces démarches soi-disant pro-haïtiennes. En tout cas, comme la débâcle apportée en Haïti par l'intervention onusienne, entraînée par le retour d'exil, à Washington, de Jean-Bertrand Aristide, à la faveur des pressions du « Black Caucus » sur le président démocrate américain William Jefferson Clinton, n'avait aucun impact sur la situation aux États-Unis, les déboires causés au pays par une autre occupation étrangère n'engagera en rien les intérêts américains. Ou d'aucun autre État membre du CORE Group. Comme l'avait si bien dit le sénateur Joe Biden (représentant du petit état de Delaware), au cours d'une interview à la chaîne de télévision *PBS*.

En effet, en réponse relative à une question sur la possibilité de l'envahissement d'Haïti, le sénateur Biden intervenait en réaction au coup d'État militaire contre le « gouvernement démocratiquement élu ». Ainsi réagit M. Biden : « Si Haïti — chose horrible à dire — s'enfonçait, tranquillement, dans la mer des Caraïbes, ou s'élevait de 300 pieds, cela n'aurait pas beaucoup d'importance, en termes d'intérêt pour nous ». Certes ! Voilà la réalité qui caractérise la politique ayant déterminé le CORE Group et alliés à faire choix d'Ariel Henry comme Premier ministre de facto. Il est donc aisé de comprendre pourquoi il appartient aux Haïtiens de combattre, bec et ongles, les conditions créées pour mener notre pays à la ruine.

HAITI OBSERVATEUR
 P.O. Box 356237
 Briarwood, N.Y. 11435-6235 Tel. (718) 812-2820

SUBSCRIPTION FORM
BULLETIN DE SOUSCRIPTION

HAÏTI 10\$ (10\$) par an 15\$ (15\$) par an (5\$ hors-pays) 10\$ (10\$) par an (5\$ hors-pays)	ÉTATS-UNIS 10\$ (10\$) par an (5\$ hors-pays) 15\$ (15\$) par an (10\$ hors-pays)
CANADA 10\$ (10\$) par an 15\$ (15\$) par an (5\$ hors-pays)	AFRIQUE ET ASIE 15\$ (15\$) par an (10\$ hors-pays) 20\$ (20\$) par an (15\$ hors-pays)
EUROPE, AFRIQUE ET ASIE 15\$ (15\$) par an (10\$ hors-pays) 20\$ (20\$) par an (15\$ hors-pays)	CARAÏBE ET AMÉRIQUE LATINE 10\$ (10\$) par an (5\$ hors-pays) 15\$ (15\$) par an (10\$ hors-pays)
EUROPE 15\$ (15\$) par an (10\$ hors-pays) 20\$ (20\$) par an (15\$ hors-pays)	

Nom: _____
 Adresse: _____
 Ville: _____
 État/Province: _____
 Pays: _____

EDITORIAL



Deployment of an international security force: straight into the wall!

Kenya, the only African country to volunteer to lead a "robust" security force for Haiti, now made up of police officers, after some 10 months of lobbying by the United States and Canada of member countries of the United Nations, has just made the first act of its commitment. An evaluation delegation, announced weeks ago and comprising about a dozen police officers from that country, arrived in Port-au-Prince on Sunday. All the players involved in this initiative seem to be blindfolded, unable to see the catastrophe that lies ahead, if this experiment is to become reality.

To begin with, self-respecting countries, anxious to strictly observe the requirements of the democracy advocated by the Western powers themselves, have drawn attention to the illegitimacy of Ariel Henry, called upon to manage the affairs of state indefinitely, without having been democratically elected. After the assassination, on July 7, 2021, of de facto President Jovenel Moïse, the CORE Group of Western ambassadors in Port-au-Prince, under the aegis of the U.S. State Department, chose him to assume the post of Prime Minister. Since then, in office for an unlimited period, he has enjoyed the full backing of his mentors over the past two years. Despite calls from all quarters to rectify this breach of the Haitian Constitution and of republican principles!

Yet, these countries, which claim to be the "guardians of democracy," continue to turn a deaf ear to calls and reminders to respect their own instructions. For example, Ronald Sanders, ambassador of Aruba and Barbuda in Washington and his country's representative to the Organization of American States (OAS), has been on a crusade to have matters rectified. Over the past few months, he has kept the press abuzz on the subject, evoking the recurring theme of Dr. Ariel Henry's illegitimacy. He also urges countries, whose policies violate this principle in relation to Haiti, to rectify the situation. Just last week, he published an article in which he called on political and diplomatic players to work towards the appointment of a "legitimate interim" president in Haiti, who could organize free, democratic and fair elections, as soon as possible. As if he were on a similar campaign, Ralph Gonsalves, Prime Minister of St. Vincent and the Grenadines, has maintained the same stand as Ambassador Sanders within CARICOM,

of which Haiti is a member.

This challenge to the de facto Prime Minister has already been expressed by others. Such is the case of Canadian Prime Minister Justin Trudeau who, controlling his displeasure with his Haitian counterpart in his handling of the ongoing multidimensional crisis rocking the country, has nonetheless expressed his feelings. In a recent outburst against Ariel Henry, the head of the Canadian government criticized him for ignoring the gravity of the country's situation. He complained about the Haitian Prime Minister, who "doesn't take seriously the crisis" plaguing the country, neglecting to take advantage of Canadian aid over the years. Diplomatic language was set aside in Mr. Trudeau's denunciation of the ingratitude and nonchalance of the man who supposedly is running Haiti. As we all know, statesmen are always restrained in expressing their animosity towards their colleagues, to avoid provoking diplomatic conflicts. But the situation is such that one must believe that there are serious discussions, in private, between Justin Trudeau and his peers regarding the man at the helm in Haiti. Thus, one can expect that in a not-too-distant future, the long-suppressed anger regarding the de facto Haitian Prime Minister will erupt into outright rejection and he'll be pushed out the exit door by those responsible for elevating him to the heights of power. This was the case with Jean-Claude Duvalier, in February 1986; and more recently, with Jean-Bertrand Aristide, in February 2004.

Prior to these latest interventions, some other diplomats had suggested that the Americans should drop Ariel Henry for his alleged role in the assassination plot of the de facto President Jovenel Moïse on July 7, 2021. In fact, he was denounced for his alleged participation in that assassination both by the New York Times and CNN. So, a situation has emerged whereby Haiti's de facto Prime Minister finds himself under threat of his support being withdrawn for various reasons, including his involvement in the plot that led to the Moïse assassination; his selfish management of the inter-Haitian negotiations that could lead to the formation of an interim consensus government; his calamitous administration of the Republic's affairs. But worst of all is his mishandling of the country's security. Clearly, the situation of utter insecurity into which armed gangs have plunged Haiti, especially in the capital and its surroundings where, according to the

United Nations, they occupy up to 60% of the area, is cause for reflection about the Kenyan involvement.

Despite various interventions opposing the deployment of an "international military intervention force," as requested by the de facto Haitian Prime Minister to the UN Secretary General in October 2022, the countries backing this initiative continue to press ahead. They have gone overboard in pushing their action with great determination, seeking, against all odds, to bring to fruition Kenya's commitment to lead the deployment of the force requested by Dr Henry.

Somehow, they act as if they don't understand the involvement of those in power in creating the conditions whereby the criminals now have the upper hand in Haiti. There has been collaboration on the part of the leadership with some of the gangs, precisely to control the population which would remain submissive, as the unelected Prime Minister continues to hold onto power. Meanwhile, without taking into consideration how the intervention will solidify the power of Ariel Henry, the United States and Canada, with the support of the UN Secretary General, are rushing headlong into Kenya's decision to lead the deployment of the force, henceforth referred to as an occupation force of Haiti. They feign ignorance of the catastrophe that such an undertaking is likely to bring about. Indeed, circumstances are very different compared to the conditions that existed in 1994 when talks between the military, led by General Raoul Cédras, and the international community, led to the return of the defrocked priest, under the protection of some 22,000 American troops. As now, the U.S. was pulling the strings behind the scene. Following the U.S. invasion, the UN came in with its first mission, but it's still present in the country under different forms. And Haiti has been reaping all sorts of catastrophes since then, now exacerbated by wholesale insecurity imposed by the bandits with countless criminal acts.

Given the ever growing opposition to the deployment of foreign military/police forces on Haitian soil by various political, socio-professional and civil society sectors, the politico-social tension surrounding the arrival of the Kenyan police force is such that we fear the worst for such a mission. Which leads us to conclude that those behind the Kenyan strategy are, once again, pushing Haiti straight into the wall, generating a crisis which, in all consideration, could

be more serious than the current one.

However, this is of little concern to the bigwigs of the international community, who have their own concerns to defend in their supposedly pro-Haiti moves. In any case, this reminds us of the debacle brought about in Haiti by the intervention, which led to Jean-Bertrand Aristide's return from exile in Washington, having benefitted from the "Black Caucus" lobbying of the US Democrat President William Jefferson Clinton. That had no impact on the situation in the United States. Thus, the setbacks caused to the country by another foreign occupation will in no way affect American interests. Nor those of the other member states of the CORE Group. That brings to mind what a Senator Joe Biden, representing, in 1994, the minuscule state of Delaware, aptly said in an interview with PBS television.

In response to a question about the possibility of invading Haiti, Senator Biden, reacting to the military coup against the "democratically elected government," stated: "If Haiti – a God-awful thing to say – if Haiti just quietly sunk into the Caribbean or rose up 300 feet, it wouldn't matter," in terms of U.S. interests. Of course, it wouldn't! This is the reality that characterizes the policy that determined the CORE Group of Western ambassadors in Port-au-Prince and their allies to choose Ariel Henry as their de facto Prime Minister. So, it's easy to understand why it's up to Haitians to fight, tooth and nail, against certain decisions by others who, with their so-called good intentions, are leading our country to ruin.

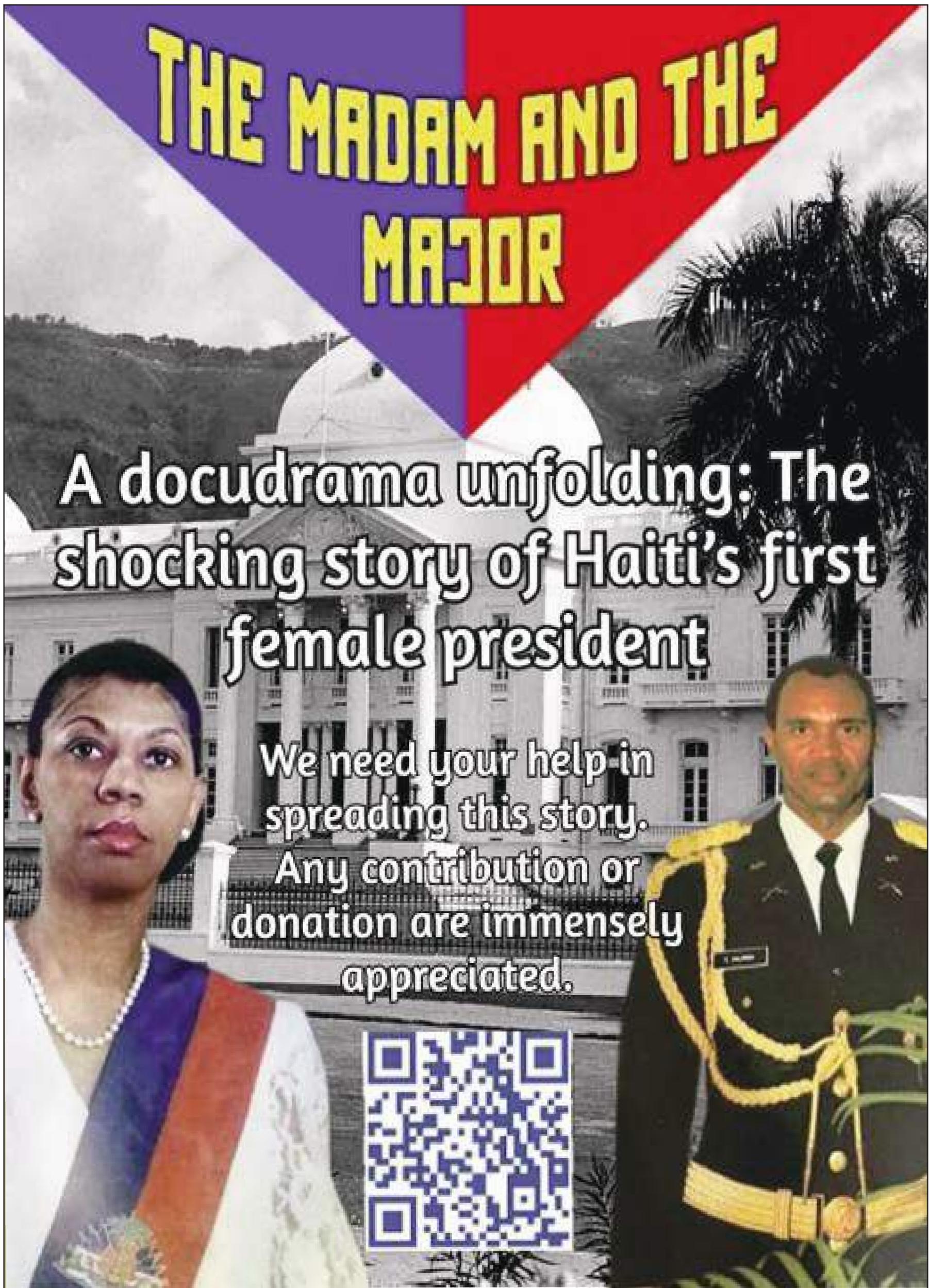
Haiti-Observateur
P.O. Box 356237
Briarwood, N.Y. 11435-6237
(718) 812-2820

SUBSCRIPTION FORM
BULLETTIN DE SOUSCRIPTION

HAÏTI Haiti-Observateur 18 Avenue Aristide, Port-au-Prince Téléphone: (01) 325-1010 Fax: (01) 325-1010	ÉTAI-UNIS 1000 \$ par an 1000 \$ par an (11 ans) 1000 \$ par an (11 ans)
CANADA 1000 \$ par an 1000 \$ par an (11 ans) 1000 \$ par an (11 ans)	AFRIQUE ET ASIE 1000 \$ par an 1000 \$ par an (11 ans)
EUROPE, AFRIQUE ET ASIE 1000 \$ par an 1000 \$ par an (11 ans)	CARIBBE ET AMÉRIQUE LATINE 1000 \$ par an 1000 \$ par an (11 ans)
EUROPE 1000 \$ par an 1000 \$ par an (11 ans)	EUROPE 1000 \$ par an 1000 \$ par an (11 ans)

Nom: _____
Cognom/Cognoms: _____
Adresse/Rue: _____
Ville: _____
Code Postal/Région: _____
Pays: _____





THE MADAM AND THE MAJOR

A docudrama unfolding: The shocking story of Haiti's first female president

We need your help in spreading this story. Any contribution or donation are immensely appreciated.



LE DÉPLOIEMENT DES KEYANS EN HAÏTI EN DOUTE

Amnistie Internationale monte au créneau

Le dossier des droits de l'homme de la Police dénoncée

Suite de la page 2

à des arrestations et détentions arbitraires de manifestants, et à l'utilisation aveugle et disproportionnée de gaz lacrymogènes et de canons à eau, entre autres violations graves des droits de l'homme, pour encadrer les manifestations.

Amnesty International et 14 autres organisations partenaires au Kenya, sous la bannière de Missing Voices, continuent de recueillir des informations sur les exécutions extrajudiciaires et les

disparitions forcées perpétrées par la police kenyane.

Le représentant de Amnesty International au Nations Unies, Renzo Pomi, rappelle aux membres du Conseil de Sécurité ceci :

Par exemple, en 2021 et 2022, 371 personnes au total auraient été tuées ou auraient disparu alors qu'elles étaient détenues par la police kenyane.

En outre, la crise des droits de l'homme qu'a connue Haïti a poussé des milliers d'Haïtiens à fuir le pays et à chercher refuge dans les pays des Amériques.

Cependant, au lieu de leur

fournir la protection internationale à laquelle ils ont droit, les gouvernements de la région ont mis en œuvre des déportations massives et des politiques racistes.

Une réponse responsable et humaine aux Haïtiens en quête de sécurité doit être mise en place dans les Amériques parallèlement à toute discussion sur l'augmentation de la stabilité dans le pays. Aucun ressortissant haïtien ne devrait être renvoyé dans le pays ou dans un endroit où il pourrait courir un risque réel de graves violations des droits humains.

Au lieu de cela, ils doivent

avoir accès à une protection sans discrimination, y compris à des évaluations équitables et individualisées du statut de réfugié, et à d'autres voies pour régulariser leur statut, conformément aux normes internationales relatives aux droits humains.

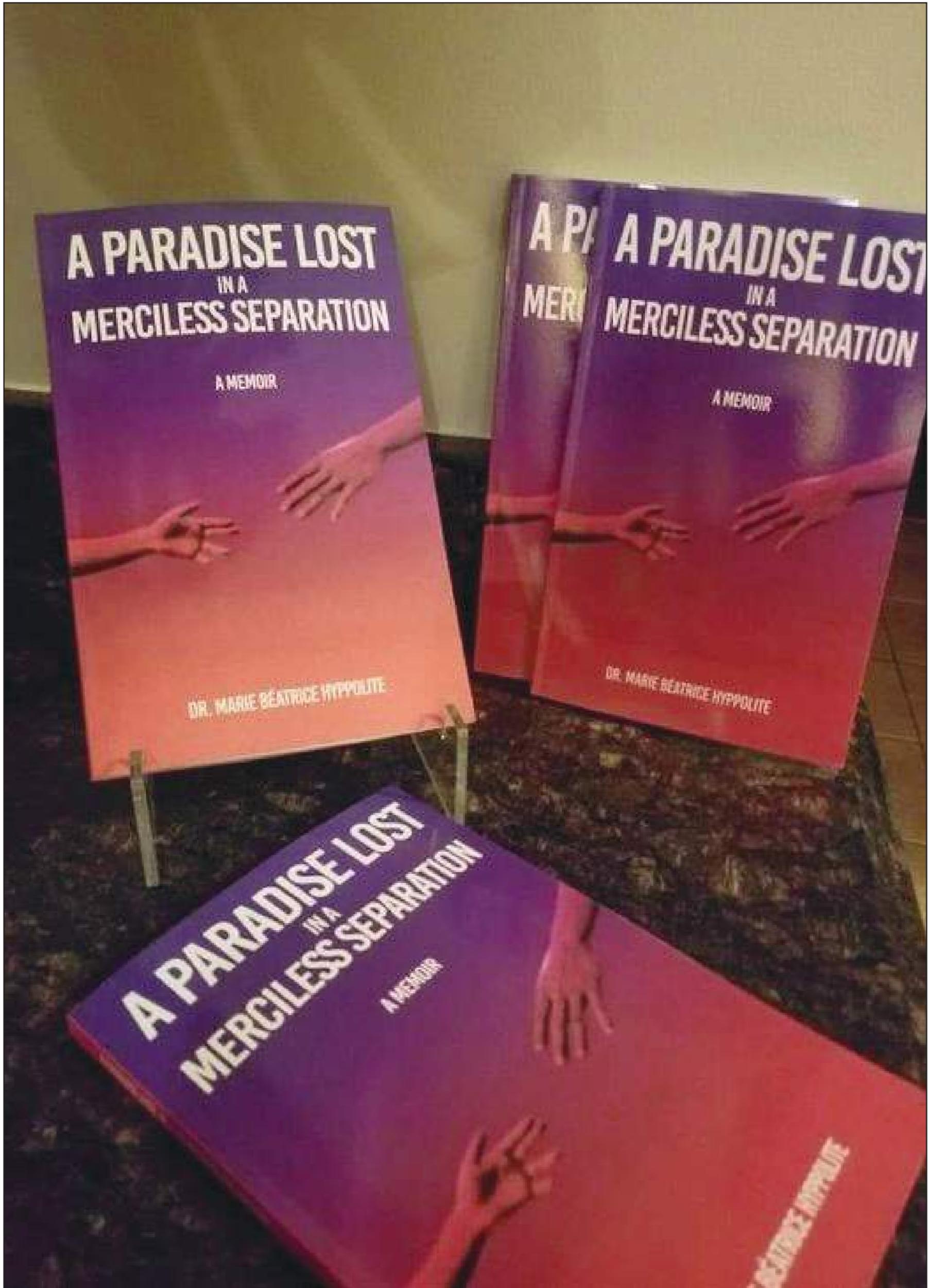
Enfin, toute considération concernant le déploiement éventuel d'un soutien à la stabilisation, en plus d'établir à l'avance les garanties proposées ci-dessus, devrait également au minimum faire l'objet d'une consultation significative avec la société civile haïtienne et adopter des politiques et des

pratiques qui appuient une solution dirigée par les Haïtiens pour la stabilité à long terme dans le pays.

La communauté internationale devrait appuyer les efforts déployés par Haïti pour s'attaquer aux causes profondes de la violence.

Nous vous demandons instamment de tenir compte de ces préoccupations lorsque vous envisagez d'approuver le déploiement de la force proposée. La protection des droits de l'homme de vrait toujours être au premier plan de tout processus décisionnel.







MONDIAL FÉMININ FIFA

L'Espagne championne du monde, le football féminin est rouge

Par Ricot Saintil

La 9^e édition du Mondial féminin, a rendu son verdict le dimanche 20 août 2023, avec le sacre de l'Espagne sur l'Angleterre (1-0). Dans une finale inédite entre deux équipes qui jouaient leur première finale dans la compétition rène féminine, ce sont les Espagnols qui s'emparent du trophée, récompensant leur parcours exceptionnel dans le tournoi, avec à la clé, la production d'un football chatoyant digne de leurs homologues masculins, sacrés en 2010. Les Anglaises, championnes d'Europe en titre, trébuchent à la dernière marche du podium, prolongeant la malédiction de l'Angleterre toujours en quête d'une deuxième consécration dans un Mondial depuis le premier remporté en 1966 par les hommes. Les Espagnols n'ont pas démerité leur titre, Dauphines du Japon qui les a écrasées dans la phase de groupe. Elles ont repris la main, s'offrant au passage les Suisses, en 1/8 (5-1), les Hollandaises en 1/4 (2-1), les Suédoises en 1/2 (2-1) et les Anglaises en finale (1-0). Un parcours atypique, marqué surtout par un football de possessions, orchestrées par des joueuses de grande qualité.

Le football féminin était à l'honneur, en Australie et en Nouvelle-Zélande, du 20 juillet au 20 août 2023. 32 équipes issues de toutes les confédérations sportives ont pris part à la neuvième édition du Mondial féminin. Depuis 1991, année de la première édition, quatre équipes, avant le sacre de l'Espagne, dimanche dernier, ont partagé les huit premiers titres, les États-Unis, qui comptent quatre trophées, l'Allemagne, 2, le Japon et la Norvège partagent les deux autres. À l'entame de la neuvième édition, les Américaines, tenantes du titre, l'Angleterre championne d'Europe en titre, et l'Allemagne, finaliste de l'Euro 2022, étaient favorites pour remporter le trophée. L'Angleterre a tenu son rang, contrairement à l'Allemagne, éliminée dès la phase de groupe et les États-Unis, battues en 1/8 de finale. L'Espagne, malgré la présence d'Alexia Putellas, ballon d'or féminin 2021 et 2022, faisait figure d'outsider. Mais à l'arrivée, ce sont les rouges qui remportent le graal.

Cette neuvième édition était palpitante, offrant des matchs de haute volée. Le spectacle était au rendez-vous, certaines équipes ont laissé des traces indélébiles dans cette compétition. C'est le cas de la Colom

mogé le 15 octobre de la même année. Elles avaient pointé du doigt ses méthodes de travail. En septembre 2022, une autre rébellion éclatait au sein de l'équipe, 15 joueuses ont saisi la Fédération espagnole,

coup plus haute, mais pas trop haute pour les Espagnols, qui, dans les dernières minutes, du temps réglementaire, ont arraché la victoire pour s'adjuger leur première finale, en trois participations.

ché l'égalisation durant tout le match, sans jamais l'obtenir. Au contraire, les Espagnols ont raté la possibilité d'enfoncer le clou, suite au penalty loupé par Jennifer Hermoso, à la 62^e. Au coup de sifflet final, ce sont les Espagnols qui pleuraient de joie, remportant, pour la première fois de leur histoire, la Coupe du monde féminine.

L'Espagne est arrivée sur la pointe des pieds, elle repart avec le trophée en poche. Le football espagnol a encore gagné, après son sacre, en 2010, en Afrique du Sud, avec les hommes. Cette équipe espagnole s'est illustrée dans cette 9^e édition, elle a surfé sur une crise manifeste et l'a transformée en victoire retentissante. Elle a désormais montré la voie à d'autres équipes en quête de leur première victoire, dans le Mondial féminin. Cette Coupe du monde a été l'occasion pour les filles de mettre en exergue l'immensité de leur talent, leur singularité et, surtout, leur capacité à pratiquer leur art au-delà de tous les préjugés. Haïti, a honoré sa première participation au Mondial, elle a montré de bonnes choses, ses joueuses sont encore dans la vingtaine, ce qui laisse augurer un avenir radieux pour nos filles. Cependant, le football féminin haïtien ne peut pas se reposer seulement sur le noyau que l'on connaît, qui évolue en France, il doit, d'abord et avant tout, se pratiquer en Haïti. D'où la nécessité d'avoir des dirigeants élus au sein de la Fédération haïtienne de football (FHF). À trois mois de la fin du mandat du Comité de normalisation, l'heure est venue de faire le bilan de celui qui leur a été confié, et de constater, malheureusement, qu'il ne pourra, en aucun cas, organiser l'élection pour un nouveau Comité exécutif, comme l'exigeait le mandat. D'où l'échec cuisant des membres de ce Comité. Pour le bien du football féminin, en particulier, et pour celui du football haïtien, en général, des changements forts doivent être opérés au niveau de la FHF, et cette exigence passe, en premier lieu, par la mise en retrait du comité actuel et un consensus entre les clubs et la FIFA.

R.S.



L'équipe féminine espagnole, championne du Mondial féminin

bie, qui a pu compter sur sa pépite, de 18 ans, Linda Caicedo, pour se hisser en 1/4 de finale avec un jeu fluide, compact et technique. L'Australie, l'une des pays hôte de la compétition, a fait sensation, du début jusqu'à son élimination, en 1/2 finale, face à l'Angleterre, sa joueuse vedette, Sam Kerr, ayant porté les *Matildas* sur ses épaules, en les faisant déjouer les pronostics.

D'autres équipes se sont illustrées, soit par l'opposition qu'elles ont donnée au premier tour, c'est le cas de la sélection haïtienne féminine ; soit par leur qualification pour la phase à élimination directe, c'est le cas de la Jamaïque et du Maroc. Il y a eu, en effet, beaucoup plus de positif que de négatif à tirer dans cette Coupe du monde.

Le football espagnol est passé par tous ses états, avant d'arriver sur le toit du football mondial. Il a fait face aux préjugés, à la discrimination, à l'homophobie, avant d'être reconnu officiellement par la Fédération espagnole de football, en 1980. En 2015, après le Mondial féminin, disputé au Canada, 23 joueuses sélectionnées sont entrées en rébellion contre l'entraîneur Ignacio Quereda, li

pour constater, cette fois, les méthodes de travail du sélectionneur Jorge Vilda en poste depuis 2015. Mais il a été maintenu dans ses fonctions, malgré la décision des joueuses de se mettre en retrait de la sélection. Marquée par ses épisodes de tensions, l'équipe espagnole, malgré tout, a créé la surprise en s'adjugeant le trophée du Mondial féminin 2023.

Figurées dans le groupe C, en compagnie du Costa-Rica, du Japon et de la Zambie, les Espagnoles ont entamé la compétition avec brio, en s'offrant le Costa-Rica (3-0), la Zambie (5-0), avant de s'incliner lourdement (4-0) contre le Japon. Après cette défaite, des doutes ont plané sur la capacité réelle de la Roja, mais ce doute fut de courte durée. En 1/8 de finale, les Espagnols ont fait voler en éclats la défense de l'équipe suisse en s'imposant 5 buts à 1. En 1/4 de finale, elles ont pris la mesure de la Sélection hollandaise, dans un match très fermé, mais leur capacité à jouer dans les espaces réduits, a fini par faire la différence dans la prolongation (2-1, ap). En 1/2 finale, face à la Suède, tombeuse des Américaines et des Japonaises, la marche était encore beau-

Au Stadium Australia de Sydney, s'est déroulée, le dimanche 20 août, la neuvième finale du Mondial féminin. L'Angleterre, grandissime favorite de la compétition, avait les favoris des pronostics. En sa qualité de championne d'Europe en titre, sa nette domination, dans la phase de groupe, et ses victoires respectives dans la deuxième phase, contre le Nigeria au tir au but (5-4), contre la Colombie (2-1) et l'Australie, (3-1), l'Angleterre avait tous les arguments nécessaires pour s'imposer contre les Espagnoles, même si ces dernières se sont illustrées, à leur manière, dans la compétition. Elles se sont distinguées par leur jeu de possession, leur capacité technique et leurs individualités. Mais c'est surtout la force collective qui a pris le dessus. Face à l'Angleterre, rien n'était donné à l'avance, il fallait qu'elles jouent à fond leur partition. Dès le début de la rencontre, elles se sont montrées entreprenantes, malgré la menace anglaise à la 16', après un tir sur la transversale. La réponse espagnole était imminente, avec le but du capitaine, Olga Carmona, à la 29', sur un tir croisé du gauche, imparable. Les Anglaises ont cher